

A.D.A.P.G.V. 86



Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage 86

Site internet : <http://adapgv86.centres-sociaux.fr/>
E-mail : accueil@adapgv-csc86.org



Bilan d'activités 2016 Espace de Vie Sociale Itinérant

© www.eric-coehoorn.com

☒ POLE DIRECTION
ESPACE DE VIE SOCIALE
1 rue du Sentier – 1^{er} étage
BP 30034
86180 BUXEROLLES
Tél : 05.49.01.09.60

☐ CENTRE SOCIAL
1 rue du Sentier – RDC
BP 30034
86180 BUXEROLLES
Tél : 05.49.01.97.25
Fax : 05.49.52.40.46

☐ CENTRE SOCIAL
1 rue Marcel Coubrat
BP 80136
86101 CHATELLERAULT Cedex
Tél : 05.49.20.42.28



1.	Présentation de l'A.D.A.P.G.V. 86.....	3
2.	Identification du personnel	5
3.	Le bilan des actions réalisées par territoire.....	7
	Chauvigny	Erreur ! Signet non défini.
	Communauté de Communes du Vouglaisien	17
	Communauté de Communes des Pays Charlois et Civraisien	33
	Autres territoires.....	38
4.	Perspectives	46
5.	Elaboration du budget 2017	47

1. Présentation de l'A.D.A.P.G.V. 86

Association **D**épartementale pour l'**A**ccueil et la **P**romotion des **G**ens du **V**oyage (A.D.A.P.G.V.)

L'Association est gestionnaire de 2 Centres Sociaux :

- **Centre Social et Socio-Culturel des Gens du Voyage de CA Grand Poitiers**
1 rue sentier – BP 30034 - 86180 BUXEROLLES
- **Centre Social et Socio-Culturel des Gens du Voyage de la CAPC**
1 rue Marcel Coubrat 86100 CHATELLERAULT Cedex
- **Espace de Vie Sociale Itinérant**
1 rue du sentier BP 30034 861180 BUXEROLLES
- Pôle de direction
1 rue du Sentier – BP 30034 - 1^{er} étage – 86180 BUXEROLLES

Statut juridique

- Association Loi 1901

Déclaration au journal officiel

Juin 1992 Assemblée Générale Constitutive.

Le 25 juin 1996, Assemblée Générale Extraordinaire. Cette Assemblée Générale Extraordinaire a plus particulièrement porté sur le champ d'intervention de l'Association qui de « Districale » (District de Poitiers) est devenu « Départementale »

Zone d'influence de l'Association Gestionnaire

- Département de la Vienne

Identité des responsables

- Président : Sylvie FROMENTIN
- Directrice : Elodie LEGENDRE NOIRAULT

Objet de l'Association (Extrait de l'article 2 des statuts)

L'Association a pour but :

- D'entreprendre toute action visant à la reconnaissance des Tsiganes et Gens du Voyage.
- De coordonner différentes actions à caractère social, culturel, éducatif, économique, favorisant l'échange entre les sédentaires et les Tsiganes et Gens du Voyage.
- De créer, développer, gérer toute activité destinée à l'accompagnement social des Tsiganes et Gens du Voyage.
- D'animer et gérer des terrains d'accueil, mis à la disposition des Tsiganes et Gens du Voyage. Ces équipements regroupent un ensemble de services, d'activités, de réalisations collectives à caractère social, culturel, éducatif, et de loisirs. Ces équipements seront contractuellement mis à disposition de l'Association par des collectivités territoriales. Ces équipements peuvent faire l'objet d'un Contrat de Projet Centre Social entre l'Association et la Caisse d'Allocations Familiales. »

Mission des Centres Sociaux Culturels

Les Centres Sociaux Culturels sont des équipements de voisinage à la disposition des habitants d'un quartier, d'un canton (d'une Communauté d'Agglomération). Ouverts à toutes les catégories de population, quel que soit leur âge ou leur origine, ils se donnent pour mission de répondre aux problèmes de vie quotidienne des habitants et d'être ainsi un pôle d'animation de la vie sociale (et citoyenne).

Agréments et habilitations

CAF

Centre Social : C.A de Poitiers, C. A Châtellerault pour 2014-2018

Espace de Vie sociale : 2014-2015

Conseil Général de la Vienne

RSA : depuis le 2 mai 1995, agrément au titre de l'article 15 de la loi du 01.12.88.

FSL 86 :

ASLL : depuis le 1^{er} Janvier 2002

Aide à la gestion Locative : depuis le 13 Septembre 1999.

Etat

Election de domicile : 30 Septembre 2016 au 29 septembre 2019

Intermédiation Locative : depuis 2016

Ingénierie Sociale : depuis 2016

Affiliations

- Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de la Vienne.
- Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France.
- FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes et Gens du Voyage).

Conventions

- Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers
- Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais
- CAF 86
- Conseil Départemental de la Vienne
- Commune de Chauvigny
- Communauté de communes du Vouglaisien
- Communauté de Communes du Pays Civraisien
- Agence Régionale de la Santé
- Etat (DDCS)

2. Identification du personnel

Pôle direction - Espace de Vie Sociale Itinérant Buxerolles

Nbre	Fonction	Contrat	Temps
1	Directrice	CDI	Temps plein
1	Comptable	CDI	Temps plein
1	Secrétaire	CDI	½ Temps
2	Conseillères habitat	CDI	2 Temps pleins
1	Agent de Développement Social	CDI	Temps plein

Centre Socio Culturel de Grand Poitiers

Nbre	Fonction	Contrat	Temps
1	Animatrice - Coordinatrice du CSC	CDI	Temps plein
1	Secrétaire d'accueil du service postal	CDI	Temps plein
1	Agent d'accueil	CDD	0,6 ETP
1	Médiatrice sociale d'aire d'accueil	CDI	Temps plein
1	Gestionnaire technique d'Aire d'Accueil	CDI	Temps plein
2	Agents d'entretien d'Aire d'Accueil	CDI	Temps plein
1	Assistante de Service Social	CDI	Temps plein
2	Animateurs scolaires	CDD	1.2 ETP

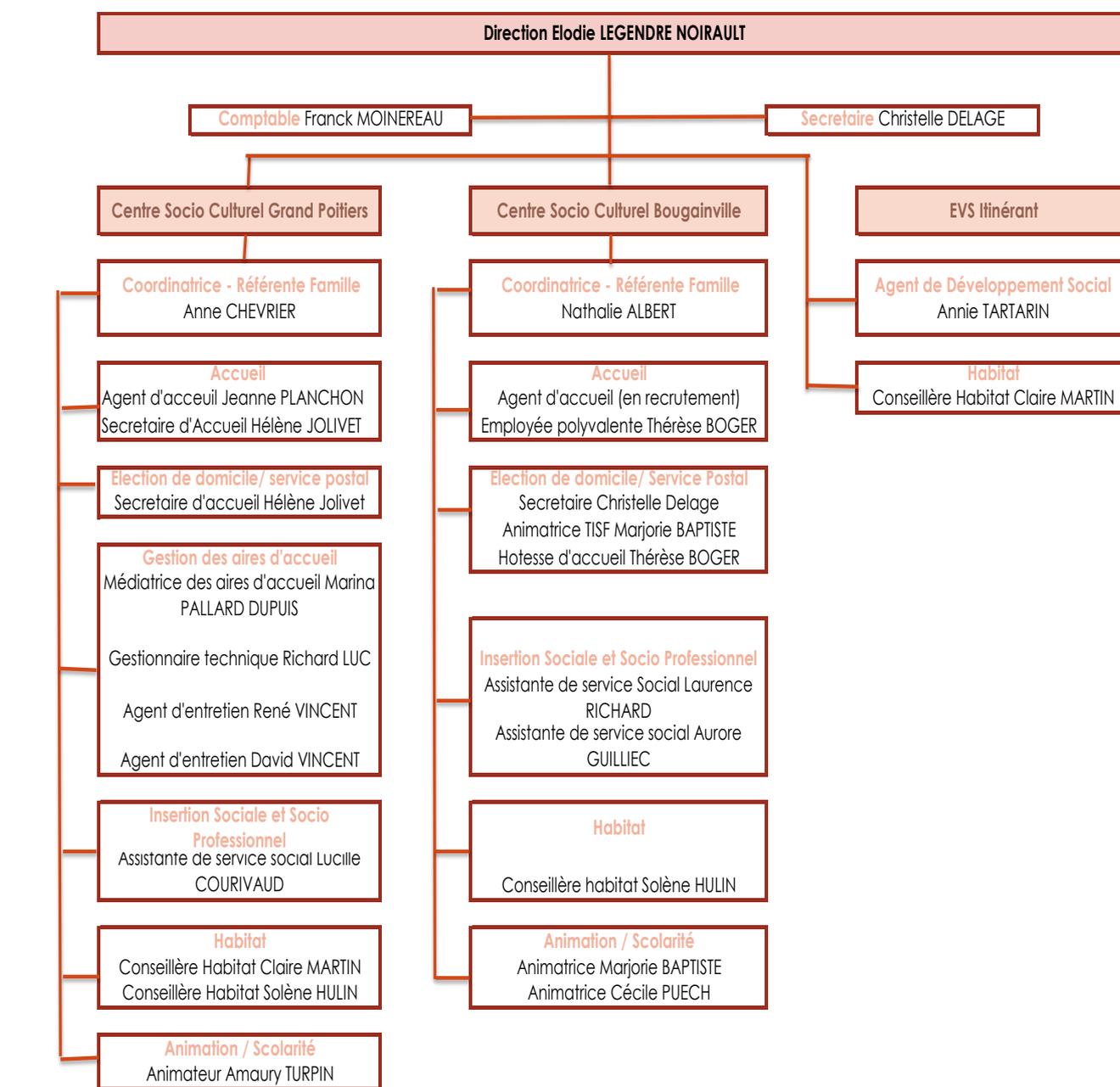
Centre Social Châtelleraut-C.A.P.C.

Nbre	Fonction	Contrat	Temps
1	Animatrice – Coordinatrice du CSC	CDI	Temps plein
3	Agents d'accueil	CDI	2 Temps pleins
1	TISF	CDI	Temps plein
1	Assistante animatrice	CDD	¼ Temps
2	Assistants de service sociale	CDI	1,6 Temps

Moyens dédiés à l'Espace de vie sociale Itinérant

Fonction	Temps dédié
Direction	0,5 ETP
Comptabilité	0.1 ETP
Secrétariat	0.2 ETP
Conseillère habitat	0.75 ETP
Agent de développement social	1 ETP

ORGANIGRAMME ASSOCIATIF



3. Le bilan des actions réalisées par territoire

Le bilan d'activité s'articule autour des orientations choisies dans le cadre de convention de partenariat entre l'ADAPGV et :

- la CAF
- La DDCS
- La Commune de Chauvigny
- La Communauté de Communes du Vouglaisien
- L'ARS
- La Préfecture (FIPD)

Au-delà de ces conventions, l'ADAPGV et l'espace de vie sociale itinérant participent à des actions dites transversales et de réflexion autour de la prise en compte des Gens du Voyage, sur la diffusion de la connaissance des Gens du Voyage et du projet de l'Association.

- Participation à la commission consultative départementale des Gens du Voyage
- Journée régionale FNASAT – activité économique gens du voyage
- Partenariat avec l'Education Nationale, plus particulièrement du CASNAV, pour avoir une vigilance sur les demandes de scolarisation CNED et l'orientation vers une scolarisation la plus adaptée au niveau de l'enfant

L'Agent de développement social a participé à différentes formations dans l'objectif de mieux appréhender ses missions :

- Accueillir les parents (CAF)
- L'écoute dans le cadre de l'accueil des parents (CAF)
- Scolarisation des enfants du voyage : la question de sens pour les familles (FNASAT)

La Conseillère Habitat a participé à des formations

- Habitat des Gens du Voyage 2017 FNASAT Gens du Voyage
- Urbanisme - Accès aux droits aux raccordements organisé par ANGVC

Participation à l'élaboration d'une journée régionale sur l'activité économique des Gens du Voyage – Bordeaux le 22/11/2016.

CHAUVIGNY

Rencontres autour de la culture des gens du voyage

Du 2 au 13 mai 2016



Priorités sur le territoire

- Accompagner les familles dans leurs démarches liées à l'habitat
- Poursuivre le travail avec le Service Urbanisme en lien avec la prise en compte des gens du voyage dans l'élaboration du prochain PLU
- Etre médiateur lors de stationnements illicites ou de tensions sur l'aire d'accueil

Objectifs

Intégration des familles Gens du Voyage sur le territoire par l'habitat décent et choisi.

1) La recherche de logement social ou d'habitat mixte (adapté)

Contrairement à certains secteurs, les familles présentes sur le Territoire de Chauvigny sont peu dans la demande d'un accès à un logement classique. Plusieurs demandes de logement social sont encore actives aujourd'hui, mais l'absence d'offre adaptée aux besoins de ces familles ne permet pas à ces projets d'aboutir.

En 2016, une famille a été accompagnée au sein d'un logement dont elle était locataire depuis 2014. Toutefois, elle a souhaité quitter les lieux en cours d'année 2016, pour des raisons personnelles mais aussi financières, et reprendre la vie en caravane. Il s'agissait d'une première expérience pour eux.

L'accès à un logement représente un changement important tant dans le mode d'habiter que dans la gestion de son budget. Lorsque les familles vivent sur les Aires d'accueil, elles sont habituées à anticiper leurs frais de fluides de manière journalière dans la plupart des cas et savent qu'elles ne pourront consommer ce qui n'est pas payé. Au sein d'un logement, l'anticipation se veut différente puisque les familles règlent leurs consommations mensuellement, bimensuellement ou semestriellement et ce, tout en gardant un axe continu à ces fluides. Un travail important est donc à engager avec eux afin de pouvoir anticiper tous ces frais, en plus du loyer si un reste à charge existe pour la famille, mais cela peut s'avérer trop abstrait pour certains. Les sommes présentes sur les factures leur paraissent parfois exorbitantes car ils ne se rendent pas forcément compte de leurs consommations dans ce lieu où tout est disponible en continu. Réfléchir avec eux sur ces consommations représente alors aussi un axe central de notre travail. Quitter l'habitat caravane pour un logement augmente la surface habitable à chauffer et la gestion du logement se veut indéniablement différente.

Suite à son départ du logement, la famille est retournée vivre sur l'Aire d'Accueil de Chauvigny. Afin de les aider dans leurs démarches liées au départ du logement notamment, un suivi ponctuel a été réalisé et un relais vers l'Assistante Sociale de Secteur a également été fait.

2) Une aide administrative ou financière

Cette année, la Conseillère habitat a poursuivi un accompagnement, de manière ponctuelle, auprès d'une famille qui est propriétaire d'un logement qu'elle a mis en vente pour pouvoir reprendre la caravane. Ce logement était le symbole de nombreuses difficultés pour cette famille, c'est pour cette raison qu'elle souhaite s'en détacher. Des prises de contact avaient eu lieu en 2015 avec des agents immobiliers afin de réaliser la mise en vente. Aujourd'hui, dans l'attente d'une demande d'achat, la famille a repris la caravane.

Un relais avec l'agent de développement de l'EVSI de l'ADAPGV et l'Assistante Sociale de Secteur a alors permis de proposer une prise en charge sociale globale à cette famille et faire suite au suivi lié au logement.

Dans le cadre d'une location-accession, une seconde famille nous a contacté afin de

l'aider à vérifier l'état de la vente. Un point a alors été réalisé avec elle à partir des documents qu'elle avait en sa possession en complément d'une prise de contact avec le notaire et le vendeur afin de connaître réellement l'état de la vente. Cet accompagnement a permis de confirmer leur statut de propriétaire depuis Janvier 2015. Toutefois, l'accompagnement se poursuivra en 2017 afin de permettre à la famille de récupérer un trop perçu effectué en faveur du vendeur suite à un oubli d'arrêt de prélèvement.

En parallèle de ces aides administratives, une famille a souhaité pouvoir faire un prêt caravane pour l'un de ses enfants. Dans le cadre de son accompagnement et en raison d'un manque de prêt disponible, il a été décidé que la demande aurait lieu en début d'année 2017.

3) Démarches d'Urbanisme

a. Recherche de Terrain

En 2016, 2 familles ont sollicité la Conseillère Habitat afin d'avoir quelques conseils quant à l'achat de Terrain sur ce Territoire. Elles avaient toutes deux trouvé des terrains en vente avec l'existence d'un bâti dessus, qu'ils auraient aimé réhabiliter.

Toutefois, avant tout achat, un travail d'information se fait avec les familles afin qu'elles aient connaissance des lois encadrant le stationnement des caravanes sur des terrains privés.

En complémentarité de ce travail d'informations, la Conseillère Habitat réalise également un point budgétaire avec les familles afin de connaître le budget disponible pour un tel achat et leur éventuel besoin de financement. Régulièrement, le financement représente le premier frein à l'achat car les banques ou organismes de crédit se montrent très frileux lorsque les familles sont bénéficiaires du RSA avec parfois un complément d'activité (Travailleur Indépendant) mais qui reste peu important. C'est ce qui a pu se produire cette année et n'a pas permis à l'accompagnement de se poursuivre. Une nouvelle prise de contact se fera en 2017 afin de connaître l'avancée des projets de chacune de ses familles et de voir quelle aide pourrait leur être apportée.

b. Révision du PLU

Ce qui fait la particularité et la richesse de ce territoire, c'est la présence de nombreuses familles vivant sur des terrains familiaux privés et ce, depuis de nombreuses années et sur plusieurs générations.

Face à ce constat, en 2014, l'ADAPGV a réalisé un diagnostic de Territoire en allant à la rencontre de toutes ces familles et groupes familiaux. Cela représente 9 terrains familiaux accueillant 16 ménages soit environ 75 personnes.

Grâce à ce diagnostic, il a pu être vérifié que la recherche de logement ne correspond pas aux souhaits des familles. Leur demande est de pouvoir maintenir l'habitat caravane, complété pour certains par un mobil-home ou une maisonnette de 40 m², car cela fait partie leur mode de vie.

Il est alors important de rappeler que le stationnement de caravanes sur un terrain, quel que soit sa nature, est interdit sauf dans le cas d'une reconnaissance d'un zonage spécifique par le PLU ou le POS d'une Commune. Ainsi, il est très difficile, encore aujourd'hui, de pouvoir maintenir légalement l'habitat caravane en dehors du stationnement sur les Aires d'Accueil prévues à cet effet sans aller à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme.

Dans le Diagnostic social des familles remis à la Mairie de Chauvigny en Janvier 2014, l'ADAPGV préconisait déjà « *la réalisation d'opérations d'habitat adapté et la régularisation des situations des terrains privés en infraction avec le règlement local d'urbanisme en respectant les principes généraux de la mixité sociale et la non-discrimination dans l'habitat.* ». Cette demande est encore d'actualité puisque des familles continuent à vivre dans des conditions d'insalubrité en l'absence d'accès à l'électricité.

Certaines familles sont entrées en procédure administrative contre la Mairie de

Chauvigny afin d'obtenir un droit de raccordement à l'électricité.

C'est dans ce contexte là que la Conseillère Habitat réalise un accompagnement via une mesure AVDL, auprès d'une famille de ce secteur. L'objectif de cet accompagnement étant de pouvoir être force de médiation et de proposition dans la relation entre la famille et la Mairie.

Au cours l'année 2016, suite à différentes rencontres et échanges, mais aussi en raison de l'arrêt définitive d'autorisation du raccordement provisoire de cette famille, la Mairie a émis une autorisation de raccordement définitif. Un travail autour du financement de ce raccordement, qui se veut à la charge de la famille dans son intégralité, se poursuit avec le ménage qui a déjà fourni une partie des fonds nécessaires à sa réalisation.

Travailler avec la Mairie de Chauvigny et notamment le Service Urbanisme sur la prise en compte des familles Gens du Voyage et de leurs besoins en foncier sur cette Commune reste un axe fondamental de notre travail sur ce Territoire. D'autant plus dans ce contexte où les jeunes générations grandissent et émettent d'ores et déjà le désir de pouvoir s'installer sur ce secteur à long terme, avec le projet d'accéder eux aussi à la propriété.

Les questions liées à l'Urbanisme sont récurrentes dans la bouche des familles propriétaires de Terrain. Cette année, la Conseillère Habitat est intervenue auprès de 3 familles pour leur fournir des renseignements urbanistiques liés à l'acquisition potentielle d'un terrain avec présence d'un bâti.

Ces demandes des familles de pouvoir accéder à du foncier et de pouvoir s'y installer avec leur famille, en caravanes, sans se mettre en infraction, ne sont pas récentes. Pour certaines, l'accès à un habitat adapté correspond davantage aux besoins mais là encore ces projets ne trouvent pas preneurs.

Lors de nos rencontres, certaines familles se disent également prêtes à échanger leur terrain qui ne permet pas de construction pour un autre terrain si cela leur est proposé.

L'année 2017 qui se base sur une révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune est l'occasion pour ces familles, et pour l'ADAPGV, de porter ce projet de régularisation des terrains privés déjà occupés et d'opérations de création d'habitat adapté.

Priorités sur le territoire

Les familles Gens du Voyage identifiées par l'A.D.A.P.G.V. sont en grande précarité et difficultés d'insertion sociale.

Objectifs

1. Garantir l'accès aux droits des familles
2. Faciliter des démarches de suivis administratifs des travailleurs indépendants
3. Travailler sur la parentalité à travers d'activités en direction des enfants

Partenaires engagés dans l'action

Municipalité (dont Laurence VIARD, gestionnaire de l'aires d'accueil), Maison de la Solidarité, la bibliothèque.

1. Garantir l'accès aux droits

Déroulement de l'action

- Des visites à domicile sont programmées selon les demandes et besoins des familles.
- L'agent de développement social rencontre également les familles sur l'aire d'accueil avant les activités réalisées en direction des enfants.
- Une permanence 2 fois par mois

Analyse évaluation

Les temps de rencontres avec les voyageurs permettent de travailler sur les démarches administratives d'accès aux droits (lecture de courriers, contacts téléphoniques des administrations, écrivain public). Nous expliquons systématiquement la procédure mise en place mais la complexité de l'administration en empêche certains de se saisir des démarches, ce qui est de plus en plus prégnant avec le développement des démarches dématérialisées.

L'agent de développement social a suivi 12 familles sur les 18 familles identifiées. Les demandes sont en grande majorité en lien avec l'accès à la santé (cartes vitales, CMU, CMUC). Les rendez-vous ont permis de travailler en amont sur les délais d'obtention de droits et d'anticiper les ruptures de droits.

Les demandes des autres familles sédentarisées ou des interventions urgents sur un autre territoire n'ont pas permis d'instaurer un rythme régulier pour la permanence. Le fait de ne pas avoir de bureau ne répond pas à la nécessité de confidentialité. En effet, il est très difficile de traiter un dossier ou d'aborder une difficulté sans que les familles qui stationnent sur l'aire d'accueil soient au courant. Leur mode de fonctionnement fait qu'il y a peu de confidentialité. Il en est de même pour certaines familles sédentaires où il serait parfois important de discuter avec un membre du foyer de manière individuelle. La permanence sur l'aire d'accueil a le mérite d'instaurer un rythme et de permettre aux familles d'anticiper les besoins.

2. Faciliter des démarches de suivis administratifs des travailleurs indépendants

Déroulement de l'action et analyse

L'agent de développement social a été sollicité pour la création d'autoentreprise. Un accompagnement individualisé s'est mis en place avec une approche approfondie du projet, l'accompagnement à la réunion d'information sur la création d'entreprise proposée par la C.C.I., la réalisation du dossier de création d'entreprise et l'ACCRES. L'accompagnant a continué après la création administrative de la micro entreprise.

3. Travailler sur la parentalité à travers d'activités en direction des enfants

Déroulement de l'action

Les activités se déroulent dans une salle mise à disposition par la municipalité ou sur l'aire d'accueil dès que le temps le permet. Le programme s'établit autour de thèmes relatifs aux saisons en ce qui concerne les activités créatrices, en alternance avec des séances de jeux. Nous profitons de la programmation du cinéma pendant les vacances scolaires.

La bibliothécaire est intervenue une fois par mois sur le 1^{er} semestre. Le choix des contes et des musiques s'est fait en lien avec les animations proposées par l'agent de développement social.

Une bénévole de l'association intervient depuis le mois de juillet en co-animation avec l'agent de développement social.

Nombre de séances : 19 ; Nombre d'enfants concernés : 16

Nous avons comme perspective pour 2016 d'élargir les propositions d'activités en y intégrant les parents. Nous avons proposé une sortie famille au Futuroscope et des sorties au cinéma. Les familles ne se sont pas emparées de la sortie au Futuroscope, bien que demandeuses, à cause des attentats.

Analyse - évaluation

Nous avons souhaité que les parents accompagnent leurs enfants sur le lieu de l'activité afin de les impliquer un minimum dans ce projet.

Problématiques rencontrées :

1. Les parents n'ont pas de compréhension éducative par rapport aux activités. Ils envisagent ce temps d'animation comme une garderie, d'où la difficulté de les impliquer.
2. Les enfants ne connaissent ni le cadre ni les limites qui permettent le mieux vivre ensemble. De fait, l'encadrement de la séance essentiellement par l'agent de développement social s'est révélé extrêmement difficile, particulièrement lorsque le groupe était important (11 enfants) avec des tranches d'âge allant de 5 à 14 ans.

Partenariat avec la ville de Chauvigny :

- lecture contée par la bibliothécaire
- co-animation avec la gestionnaire de l'aire d'accueil depuis octobre

L'objectif est triple :

- offrir à la gestionnaire de l'aire d'accueil un espace – temps auprès des familles autre que la gestion des flux et l'application du règlement intérieur qui peuvent s'avérer conflictuelles. De fait, nous avons remarqué que les relations avec les familles se sont améliorées.
- Soutenir la gestionnaire
- étoffer l'équipe d'animation

Perspectives et développement

- Garantir l'accès aux droits des familles.
- Travailler sur la parentalité : élargir les propositions d'activités en direction des familles (sorties familles) et des enfants.
- Proposer aux femmes un temps de rencontres régulier à l'intérieur duquel peuvent s'inscrire des activités proposées par les femmes

Priorités sur le territoire

Nous pouvons considérer que le principe de scolarisation est acquis sur ce territoire. Néanmoins, l'assiduité en élémentaire reste fragile et l'orientation vers le second degré presque inexistante.

Objectifs

- Veiller à la scolarisation des enfants (notamment ceux de l'aire d'accueil) dès la maternelle et durant le collège
- Donner du sens à la scolarisation des enfants auprès des parents
- Etre médiateur lors de difficultés de scolarisation de l'enfant.

Partenaires engagés dans l'action

La mairie, les écoles, le collège Gérard Philippe, l'Education Nationale.

Déroulement de l'action

Année scolaire 2015-2016

Ecole élémentaire de Villeneuve

L'école accueille majoritairement les enfants de l'aire d'accueil de Chauvigny (80 %) ce qui représente 8 familles sur 10.

Collège Gérard Philippe

La scolarisation au collège est envisagée mais reste peu fréquente. La SEGPA au sein du collège de Chauvigny permet à certains enfants de pouvoir intégrer ce dispositif parce qu'il est à proximité du lieu de vie. Certaines familles préfèrent une scolarité avec le CNED, ce qui n'est pas sans poser problèmes puisque personne n'est en capacité d'expliquer les cours aux enfants au sein du foyer.

Le collège a demandé à l'A.D.A.P.G.V. d'être médiateur auprès des familles pour absentéisme récurrent ou orientation Ullis. Les orientations, en établissements spécialisés, sont difficilement compréhensibles par les familles, elles sont pour elles liées au handicap mental.

Année scolaire 2016-2017

L'agent de développement social a échangé avec les 3 écoles primaires qui accueillent les enfants du voyage et le collège. Nous avons référencé 22 familles dont la moitié est connue par l'association. Trois familles ont quitté ce territoire de vie. Six n'ont pas besoin d'accompagnement.

Analyse évaluation

La scolarisation des enfants est effective, y compris en école maternelle, mais l'assiduité reste fragile avec comme conséquence directe d'importantes lacunes des savoirs de base. Les parents ne veulent pas que leurs enfants participent aux sorties scolaires (peur des transports en commun), ce qui met à l'écart les enfants sur les projets de classes. Les familles sont autonomes sur les inscriptions, certaines nous sollicitent pour compléter les dossiers scolaires.

Un problème familial important a obligé les familles à quitter l'aire d'accueil pendant plusieurs mois et se rendre sur un autre lieu de vie. La régularité de la scolarité des enfants s'est dégradée voir arrêtée. Culturellement, la famille prévaut sur toute autre activité.

La scolarisation au second degré est souvent problématique. Deux familles ont préféré la scolarisation de leur enfant par le CNED malgré un travail important de sensibilisation auprès des parents avec le directeur de l'école primaire et du collège, afin que leur enfant intègre le second degré.

Le refus quasi systématique par l'éducation nationale en septembre 2015 d'une scolarisation par correspondance aux familles qui ne sont pas dans le voyage n'a pas été sans conséquence. Des demandes de scolarisation par le CNED, acceptées jusqu'à présent, ont été refusées. Ainsi, deux jeunes filles qui n'avaient jamais fréquenté le collège ont intégrées la classe de leur tranche d'âge

(5^{ème} et 3^{ème}) et leur frère la 6^{ème}. Parce que ce changement d'application de directive n'a pas été préparé en amont, la famille et le corps enseignant se sont retrouvés en grande difficulté malgré un emploi du temps le mieux adapté possible à ces collégiens.

L'éducation nationale a revu son positionnement pour l'année scolaire 2016-2017 en attribuant plus facilement des autorisations de scolarisation à distance, ce qui a eu pour conséquence directe et immédiate de discréditer notre discours sur l'importance d'acquisition de savoirs, d'ouverture et de socialisation.

Perspectives et développement

- Veiller à la scolarisation des enfants (notamment ceux de l'aire d'accueil) dès la maternelle jusqu'au collège. Pour les familles sédentaires pour qui la scolarité des enfants est obligatoire, sensibiliser sur le manque de pertinence de la scolarisation par le CNED.
- Donner du sens à la scolarisation auprès des parents et de l'importance de la participation aux projets pédagogiques des classes.
- Travailler un projet CLAS avec la commune.
- Etre médiateur lors de difficultés de scolarisation. Accompagner les parents dans les démarches nécessaires en cas d'orientation spécifiques.
- Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale, les écoles maternelles et primaires et le collège.

Priorités sur le territoire

La population des Gens du Voyage est victime d'exclusion et reste à la marge des autres habitants. La promotion culturelle est une des actions qui permet de lever les représentations réciproques. Il est nécessaire de développer ce secteur d'activités sur Chauvigny, où une communauté de voyageurs en caravane ou sédentarisé existe.

Objectifs

- Favoriser l'échange entre les Gens du Voyage et les sédentaires
- Faire connaître l'histoire et la culture des Gens du Voyage

Partenaires engagés dans l'action

La municipalité, associations culturelles, les écoles primaires et autres institutions.

Déroulement de l'action

- Participation au Forum des Associations organisée par la municipalité le 11 septembre.
- Elaboration en partenariat d'une quinzaine sur la culture des gens du voyage.

Analyse et commentaires

Projet élaboré en partenariat avec les écoles primaires, le cinéma, le service culturel de la municipalité, la bibliothèque municipale, le centre d'animation populaire, l'élue en charge la culture. Ce projet fait suite aux rencontres avec les acteurs du territoire par l'agent de développement social.

Réunions : 2 (30 novembre 2015 et 25 janvier 2016).

Cette manifestation s'est déroulée du 2 au 14 mai 2016 avec :

- 3 expositions :
 - une exposition de photos en noir et blanc « Tsiganes d'hier et d'aujourd'hui » de Ginette Gregori, photographe
 - Discrimination et gens du voyage de l'A.D.A.P.G.V.
 - Les gens du voyage du MRAP
- une visite commentée de l'exposition pour les élèves de classes de CM1 et CM2 dans certaines sont scolarisés des enfants des gens du voyage. Cette visite a donné lieu à de nombreux échanges au cours desquels les élèves ont pu découvrir la culture des voyageurs
- la projection du film « Swing » en direction des élèves de 4 classes primaires
- la projection du film « Les fils du vent » suivi d'un débat animé par l'A.D.A.P.G.V.
- une matinée contes et musiques tziganes à la bibliothèque.

Cette manifestation a été relayée par FR3 région par Centre Presse.

Perspectives et développement

Compte tenu des moyens humains de l'Espace de Vie Social Itinérant, nous ne pouvons pas être porteur d'un projet autour de la culture des gens du voyage tous les ans, sur chaque territoire, par contre, nous pourrions nous impliquer dans un projet porté par un partenaire.

Communauté de Communes du Vouglaisien



Priorités sur le territoire

Création d'un terrain familial pour le groupe résidant sur le Vouglaisien.

Objectifs

- Soutenir la collectivité dans le projet de création du terrain familial
- Assurer une fonction de médiation lors des stationnements des familles auprès du voisinage
- Aider les familles dans l'organisation des séjours pour la collecte des ordures et au nettoyage après leur séjour
- Accompagner les familles dans l'appréhension du changement de mode d'habiter futur

Partenaires engagés dans l'action

La communauté de communes, la mairie, DDCCS, DDT

L'intervention de la Conseillère Habitat sur ce territoire a une particularité que nous ne retrouvons pas aujourd'hui sur le reste du Département.

1) Le Terrain Familial Locatif

Le 4 Avril 2016, le premier Terrain Familial Locatif de la Vienne a ouvert ses portes sur la Commune de Vouillé. Il est géré par la Communauté de Communes du Vouglaisien, qui en est le bailleur.

Ce lieu est composé de 6 emplacements d'une superficie totale de 329 m². Chaque emplacement est raccordé, individuellement, à l'eau et à l'électricité et comporte une habitation de 13,52 m² (pièce de vie, douche et toilettes).

Sur ces 6 emplacements, l'un est aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) afin de pouvoir accueillir une personne vieillissante ou handicapée.

Aujourd'hui, les 6 emplacements sont occupés par 12 ménages. Cela représente actuellement 48 personnes dont 26 enfants et adolescents.

Dans la Convention réalisée entre la Communauté de Communes du Vouglaisien et l'ADAPGV 86 en 2016, la Conseillère Habitat, a pour mission d'effectuer un accompagnement social des ménages vers et dans le terrain familial.

Cette mission se décline en plusieurs phases :

Préparer l'accès au logement

• Aider aux démarches administratives nécessaires à l'entrée dans les lieux (assurance, ouverture des compteurs, tarifs sociaux...)

↳ Du temps a été nécessaire pour que chacun soit en capacité de fournir une assurance habitation au bailleur correspondant à leur bien. Les locaux ne sont pas courants et les organismes d'assurance n'étaient pas toujours en capacité de bien appréhender les demandes des familles. Un renouvellement de certaines assurances est à prévoir pour 2017 lorsque les familles ne mettent pas en place de prélèvements mensuels qui permettent un renouvellement automatique du contrat.

↳ En ce qui concerne les tarifs sociaux, de multiples appels ont été réalisés afin que chacun puisse bénéficier notamment du TPN. Malgré cela, certaines familles n'y ont toujours pas accès en raison d'un souci de communication entre fournisseurs et TPN. La mise en place de ce tarif social étant annuel, il sera renouvelé en janvier 2017.

• Aider à constituer les dossiers d'accès au terrain familial (FSL, APL...)

↳ Lors de leur entrée dans les lieux, il a été convenu avec les familles que seul un secours pour aider à régler le premier loyer serait demandé au FSL. Les familles ont fourni individuellement leur dépôt de garantie afin de faciliter le traitement de leur dossier mais aussi et

surtout de les responsabiliser en tant que nouveau locataire. Certains dossiers n'ont pu être traités et donc trouver de réponse favorable par manque de documents. Un travail avec la Trésorerie s'est alors engagé afin de trouver une solution et permettre aux familles concernées de régler leur dû par petit peu.

↳ L'ensemble des familles présentes sur le Terrain bénéficie des APL pour les aider dans le règlement de leur loyer. Seule une famille (composée d'un père et de ses deux fils âgés de plus de 50 ans) se retrouve avec un reste à charge d'environ 12€ sur son loyer. Les 5 autres disposent d'un trop-perçu APL qui leur permet notamment de régler une petite partie de leurs fluides.

Un travail en partenariat avec les services de la CAF permet d'être réactif à tous changements de situations chez les familles afin de ne pas les mettre en difficulté.

• Etre présent physiquement lors de la signature du bail et de l'état des lieux

↳ Chaque famille a pu être accompagnée par un salarié de l'ADAPGV 86 lors de son état des lieux entrant ainsi que pour la signature du bail afin que l'ensemble des points abordés dans ces deux documents lui soient explicités. Il est important que les familles intègrent leur statut de locataire dès les premières démarches afin notamment de percevoir la responsabilité que cela implique. Ils sont désormais responsables de leur emplacement en tout point et devront répondre des dégradations qui y seront faites. Il est important qu'ils prennent conscience que les frais de réparations sont à la charge du locataire car cela les amène à être plus attentifs à l'entretien de leur lieu de vie.

• Expliquer le fonctionnement du terrain familial, et les changements occasionnés sur leur mode de vie

↳ Cet axe se travaille sur le long terme et se voit ravivé à chaque fois que des dysfonctionnements ou difficultés sont constatés sur le Terrain Familial afin de ne pas les voir s'accroître.

Le Terrain familial est un lieu que les familles doivent apprendre à respecter et à gérer ensemble. Ils sont responsables du bien-être et du bien vivre ensemble.

Cela implique que chacun entretienne à la fois son emplacement et l'ensemble des parties communes du Terrain (voie de passage, bassin d'orage, grillages,...)

↳ Un des principaux changements occasionnés par le terrain sur leur mode de vie est la gestion, au réel de leur consommation de fluides. Chaque locataire détient un contrat individuel auprès des différents fournisseurs d'énergies (eau et électricité) ce qui signifie qu'ils sont redevables des factures liées à leurs consommations. Afin de travailler avec les familles sur leurs consommations et d'anticiper leurs factures au niveau budgétaire, un accompagnement mensuel a été mis en place avec la relève des compteurs, d'eau et d'électricité, auquel se rajoute un calcul estimé des coûts via les tarifs (abonnement et consommation) appliqués par les fournisseurs.

↳ Un autre changement, non négligeable, est la présence sur le Terrain de boîtes aux lettres individuelles. Ainsi, chaque famille dispose d'une boîte aux lettres qu'ils doivent regarder régulièrement afin de pouvoir vérifier l'arrivée de leur facture mais aussi de récupérer les documents qu'ils souhaitent pouvoir reprendre avec Mme Tartarin lors de ses permanences sociales. Actuellement, les familles ont quelques difficultés à récupérer leur courrier en raison d'une distribution des lettres aux enfants et non dans les boîtes aux lettres. Cela a été signifié au Centre de Distribution de Neuville afin que ce soit rectifié.

• Appréhender l'environnement du terrain familial et faciliter les relations avec le voisinage

↳ Le Terrain Familial est construit sur l'ancienne déchetterie de la Commune de Vouillé. Il s'agit d'un lieu excentré, au croisement de la route de Cillais.

Au départ de la construction, quelques voisins se sont montrés réticents à l'installation des familles. Gens du voyage, ne connaissant pas les familles et ayant quelques appréhensions quant à leur mode de vie. Après plusieurs mois d'échanges et de présences, ces appréhensions se sont estompées et les rapports avec le voisinage se font sereinement. En cas de soucis, chacun peut prendre contact avec la Communauté de Communes qui nous transmet les requêtes des personnes afin que nous puissions reprendre cela avec les familles.

Soutenir lors de l'entrée dans les lieux et de l'installation dans le logement

• Expliquer le contrat de location et le règlement intérieur (les droits et devoirs du locataire)

↳ Dans le même ordre d'idée que pour la signature du bail et de l'état des lieux entrant, il était important que le contrat de location ainsi que le règlement intérieur soient clairement expliqués

aux familles, afin qu'elles puissent les signer en toute connaissance de cause. Devenir locataire implique des droits et des devoirs. Respecter le règlement intérieur, qui permet de maintenir notamment une bonne gestion du Terrain, fait partie des devoirs de chaque locataire et de sa famille. Il est souvent difficile de reprendre ce règlement intérieur avec certaines familles, car il peut s'avérer restrictif vis-à-vis de leur manière de vivre (interdiction de faire un feu hors contenant, période de visite limitée, ...). Ils ont parfois le sentiment que nous attaquons leur liberté. Egalement, reprendre avec chacun d'entre eux l'entretien collectif des parties communes du Terrain s'avère être un travail de long terme car personne ne veut faire les choses à la place ou pour le voisin. Cela rappelle chez eux la position du « trimard » qui réalise les tâches ingrates pour les autres.

Il en va de même pour la gestion des déchets. Tout ce qui se trouve en dehors des conteneurs attribués aux différents emplacements n'appartient souvent à personne. Même si cela provient d'une famille repérée, il faut parfois du temps avant qu'elle n'accepte de nettoyer ses déchets de peur du regard de l'autre.

· Conseiller sur l'achat de l'équipement minimum (de première nécessité) et pour l'aménagement de l'emplacement.

↳ Chaque famille est arrivée avec son propre équipement ménager et nous les avons laissés libres d'aménager leur emplacement en fonction de leurs envies. Leur seule obligation était de respecter les clauses du Règlement Intérieur limitant le nombre de caravanes à 3 par emplacement afin notamment de ne pas créer une sur-consommation (eau et électricité). Sur certains emplacements, nous trouvons encore aujourd'hui 4 caravanes au lieu de 3 en raison du nombre de familles et/ou personnes présentes. Lorsque 3 familles cohabitent en plus des adolescents, les 4 caravanes procurent l'intimité que chacun recherche. Un travail se poursuit avec ces familles afin que le nombre de caravanes corresponde à celui imposait par le Règlement Intérieur, mais la composition de certaines familles ne le permet pas.

Une fois l'installation faite, en fonction des besoins et des moyens de chacun, un travail a été réalisé, avec Mme Tartarin Agent de Développement, afin de permettre à ceux qui le souhaitaient d'acquérir un appareil électroménager tel qu'une machine à laver ou un réfrigérateur, via le Prêt à l'Amélioration de l'Habitat (CAF).

· Informer sur l'utilisation de l'emplacement et des équipements (chauffage, chaudière, eau...)

↳ La gestion des fluides et des équipements en place (douche, chauffage, lavabos,...) est de la responsabilité des locataires. Leur entretien et une surveillance des consommations représentent donc un axe central dans leur nouveau statut. Sur les Aires d'Accueil, la gestion des fluides s'avère différente puisqu'il s'agit d'un suivi au réel grâce au pré-paiement. Toutefois, l'entretien des locaux est le même. Nous axons donc notre travail sur le suivi des consommations, leur coût et leur impact sur le budget de la famille.

Cette appréhension des consommations prend une importance supplémentaire lorsque les familles sont habituées à vivre sur les chemins, en illicite, en dehors des lieux de stationnement repérés pour accueillir les Gens du Voyage (Aire d'Accueil ou Aire de Passage).

· Faciliter l'accès aux services de proximité

↳ L'installation des familles sur le Terrain Familial représente à la fois une reconnaissance de leur ancrage territorial, puisqu'ils sont désormais habitant à part entière de ce Territoire de vie, mais aussi une base solide pour nous permettre d'engager de manière pérenne différentes actions avec certains services de proximité tels que les écoles, la Maison de la Solidarité de Jaunay-Clan, la PMI,...

· Echanger sur l'utilisation et l'entretien du logement

↳ Ce travail se réalise au quotidien avec les familles lors de nos interventions sur le Terrain Familial. Chaque rencontre représente une occasion de reprendre avec eux la gestion de leur logement et de leur emplacement, si nous percevons des dysfonctionnements ou s'ils nous font part de problèmes techniques.

↳ Afin de maintenir propres les emplacements mais aussi le Terrain dans sa globalité, un important travail se réalise autour des déchets et de leur gestion. Pour cela, nous sollicitons régulièrement le service de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Vouglaisien. Après une étude plus approfondie des consommations des familles qui nous permet de mieux cerner leur volume de déchets produits, une demande de modification des conteneurs proposés à chacune des familles a été faite. Ainsi, des conteneurs de plus petit volume (360 L) doivent être fournis aux

familles composées de moins de 7 personnes. Les conteneurs de 660 L seront maintenus pour les emplacements où cohabitent plus de 7 personnes.

Soutenir l'organisation budgétaire

· Echanger sur la globalité du budget

↳ Ce travail s'avère difficile avec certaines familles qui sont dans la méfiance lorsqu'il s'agit de rendre visible leur gestion du budget à une personne extérieure. Cela nécessite donc du temps et de savoir avancer par étape.

Nous nous appuyons essentiellement sur leur demande de crédit (véhicule ou caravane), de prêt électroménager, ou encore lors de difficulté à régler les factures, pour échanger avec eux sur leur budget global et sur les raisons de cette difficulté à payer.

· Prendre en compte les dépenses liées au logement dans le budget

↳ Chaque mois, un relevé des compteurs est effectué en présence des familles qui le souhaitent. Cela permet de réaliser un suivi de leurs consommations et d'estimer mensuellement le montant dont ils devront s'acquitter pour l'ensemble des fluides consommés, auxquels se rajoutent les prix des abonnements mensuels.

Pour l'électricité, le prix du Kwh est fixé à 0.1503 € et l'abonnement mensuel est à 7€37.

Pour l'eau, le prix du m3 est fixé à 1€45 et l'abonnement mensuel est à 4€70.

Afin de ne pas mettre les familles en difficulté, le relevé de compteur est effectué en début et en fin de mois afin d'être au plus près de leur consommation réelle et de pouvoir leur donner les montants estimés sur la même période que le paiement de leurs ressources. Une fois les montants des consommations mensuelles connues, les familles ont deux possibilités :

- attendre l'arrivée des factures des fournisseurs d'énergie (SIVEER et Sorégies) pour les régler (bimensuelle pour l'électricité et semestrielle pour l'eau).

- fournir le montant de l'estimation mensuelle (calculée avec les familles) à la Conseillère Habitat afin de réaliser une épargne dans l'attente de l'édition de la facture. Une fois la facture reçue, une déduction est faite en la somme demandée et l'épargne disponible pour chacun des fluides. Cette proposition a pour objectif d'anticiper les paiements des factures afin que les familles ne se retrouvent pas face à des sommes trop importantes à payer, et que cela les mettent en difficulté jusqu'à créer une dette lorsque le paiement global n'est pas possible.

En ce qui concerne le loyer, pour 5 des familles présentes sur le terrain familial, les APL couvrent le montant demandé. La dernière famille a un loyer résiduel de 12€ qui est demandé en même temps que le paiement des factures d'énergie.

· Travailler sur la gestion des charges et leur maîtrise budgétaire

↳ Grâce au relevé mensuel des consommations et à la régularité des visites à domicile, un travail peut être fait avec les familles autour de la maîtrise de leurs consommations, la gestion de leurs charges et l'impact que cela produit sur leur budget.

Une vigilance est particulièrement portée sur l'utilisation de l'eau par l'ensemble des familles et ce, pour plusieurs raisons :

- les familles issues de la Communauté des Gens du Voyage mettent un point d'honneur à nettoyer très régulièrement leur emplacement, ainsi que leurs caravanes, au jet d'eau, afin qu'ils restent propres en toute circonstance, et ce, quel que soit le temps.

- certains tuyaux raccordés aux branchements extérieurs et servants pour le nettoyage des places sont parfois usés ou troués. Cela crée alors des fuites qui peuvent être responsables de factures élevées.

- les enfants aiment jouer avec l'eau, notamment lors des périodes chaudes et peuvent laisser facilement les robinets extérieurs ouverts.

Il est essentiel que tous ces éléments soient pris en compte dans le calcul de leurs consommations afin de pouvoir leur expliquer les raisons d'une consommation élevée lorsqu'ils ne la comprennent pas.

Il en va de même avec l'électricité. Dans la majeure partie des cas, ce sont les petits chauffages

d'appoints qui sont responsables d'une augmentation importante des consommations. Un travail est alors réalisé avec les familles concernées ou demandeuses à partir des étiquettes de chacun des appareils électroménagers qu'ils possèdent, et grâce à l'utilisation d'un wattmètre, afin de mieux connaître et comprendre leur consommation.

· Aider au classement des papiers

↳ Lors de leurs arrivées, les familles ont toutes reçu une chemise dans laquelle ont été mis leur Contrat de Location ainsi que leur état des lieux entrants et le règlement Intérieur. Cette chemise avait pour but de pouvoir contenir l'ensemble des papiers liés au Terrain. Ce rangement reste encore aujourd'hui difficile à réaliser pour la plupart des familles, car leurs habitudes reprennent souvent le dessus. Ainsi, les différents courriers reçus par les familles se partagent régulièrement entre les placards de la caravane et les rangements du Camion. Le travail de rangement et classement des papiers nécessite d'être poursuivi afin de faciliter aussi le suivi de leurs factures.

Aider au maintien dans le logement

· Analyser la situation au regard du logement et de toutes les difficultés rencontrées afin de mobiliser les dispositifs adaptés et/ou les services compétents.

↳ Cela fait maintenant 9 mois que les familles ont intégré le Terrain Familial. Même si l'ensemble des familles reste vigilante à ses consommations, l'arrivée de la période hivernale augmente nécessairement les consommations électriques notamment avec la mise en route des chauffages. Les factures en sont témoins et cela peut être difficile pour certains ménages de s'en acquitter en une seule fois, lorsque leurs ressources restent insuffisantes pour leur permettre de couvrir l'ensemble de leurs charges fixes.

Dans un premier temps, nous essayons donc de réfléchir avec eux au moyen d'apurer leurs dettes sur plusieurs échéances. Lorsque cela s'avère difficile, il peut alors être envisagé de solliciter le Fond Solidarité Logement afin d'aider ponctuellement la famille qui se trouve en difficulté pour régler ses factures.

↳ Le budget n'est pas le seul facteur de difficulté sur le terrain. Effectivement, actuellement une famille se trouve en difficulté dans la gestion de son emplacement et de ses factures en lien avec la présence d'une seconde famille à ses côtés. Au départ, cette seconde famille a été accueillie par les locataires suite au départ du père et conjoint de la famille. Monsieur étant désormais de retour, il est demandé à la famille de quitter les lieux car ils ne sont pas domiciliés sur le Territoire et cela entrave l'accompagnement de la famille locataire. De plus, cela provoque une sur-occupation des lieux puisque sont accueillis aujourd'hui 4 adultes et 11 enfants. Un relais vers le propriétaire-bailleur va être réalisé afin qu'une solution soit trouvée pour chacun d'entre eux.

· Etre en lien avec la Communauté de Communes pour informer des aides possibles pour le propriétaire bailleur

↳ Depuis l'ouverture du Terrain Familial, l'ADAPGV 86 réalise des échanges réguliers avec la Communauté de Communes afin d'ajuster les positions de chacun et de créer du lien avec les familles en fonction des besoins de chacun.

La réalité de Terrain nous est indispensable pour mieux cerner les dysfonctionnements éventuels du terrain lui-même, et d'agir en conséquence afin de rectifier ces éventuels problèmes.

Au cours du mois de Novembre, une rencontre a eu lieu entre la Communauté de Communes, l'ADAPGV86 et chacun des locataires, au cours de rendez-vous individuels, afin de réaliser un premier bilan de vie sur le Terrain, d'entendre leurs demandes et surtout de pouvoir reprendre avec eux les règles du Terrain Familial qui ne sont pas toujours respectées et peuvent créer des tensions entre locataires.

· Faciliter les relations avec le propriétaire, et le voisinage

↳ Des rencontres régulières avec la Communauté de Communes et les Réunions du Comité de Pilotage permettent de faciliter les contacts et relations avec l'ensemble des personnes concernées par le Terrain Familial des Gens du Voyage de Vouillé. Un relais est régulièrement effectué avec Marie-Astrid Napelon et les voisins peuvent solliciter la Communauté de Communes en cas de souci afin que nous puissions reprendre cela avec les familles dès que possible lorsque cela est nécessaire.

Objectifs 2017

- Poursuivre le travail de classement des papiers
- Accompagner les familles autour de leurs consommations de fluides et de leur facturation
- Maintenir les liens avec la Communauté de Communes et les partenaires
- Travailler avec les familles autour de la gestion commune du Terrain Familial

2) Aide financière

En parallèle de l'accompagnement réalisé avec les Familles du Terrain familial, une famille, de la Commune de Lavausseau, nous a sollicitée afin de l'accompagner dans des démarches liées à son logement. Une mesure ASLL Diagnostic lui a alors été proposée afin de réaliser un premier état des lieux et de vérifier la cohérence de cette mesure.

Plusieurs rendez-vous ont été fixés par téléphone avec la famille sur sa demande mais aucun n'a été honoré par cette dernière. Une prise de contact a donc eu lieu avec les professionnelles déjà en place autour de cette situation (Assistante Sociale et UDAF) afin d'échanger sur les besoins réels et sur la plus-value d'un éventuel accompagnement exercé par l'ADAPGV. Suite à ces échanges, la Conseillère Habitat a fait le choix de ne pas poursuivre l'accompagnement pour plusieurs raisons : la situation actuelle de la famille ne rentre pas dans les critères d'interventions de l'ADAPGV (la famille est issue de la Communauté des Gens du voyage mais n'a jamais vécu en caravane), elle ne semble pas adhérer à l'accompagnement proposé du fait de ses absences aux rendez-vous qu'elle avait pourtant sollicités et la présence de plusieurs professionnelles du secteur social lui permet d'être déjà accompagné sur de nombreux volets.

3) Démarches d'urbanisme

Cela s'explique par sa proximité avec la Ville de Poitiers (environ 20 kms) et le prix attractif de certains terrains. C'est également un lieu ancré dans les souvenirs de nombreuses familles qui ont vu leurs grands-parents s'installer sur ce territoire après leur départ des Camps d'internements des Tziganes suite à la Seconde Guerre Mondiale.

Toutefois, l'installation de caravanes sur un terrain, quel que soit sa nature, reste contrainte à de nombreuses règles d'urbanismes. Ainsi, l'ADAPGV 86 se voit régulièrement sollicitée pour aider des familles nouvellement propriétaires à mieux comprendre les règles d'urbanisme qui encadrent leurs biens et à obtenir un Certificat d'urbanisme pour connaître réellement ce qui leur est autorisé en termes d'installations ou constructions.

Un travail sera lancé avec la Communauté de Communes du Haut Poitou dans les années à venir, notamment lors de la révision du PLU afin d'anticiper d'éventuelles recherches de fonciers sur ce Territoire.

Priorités sur le territoire

Ce groupe familial se compose de 40 personnes sur 4 générations réparties en 11 ménages (allant de 1 à 8 personnes par ménage). Ils vivent en grande précarité dans des conditions extrêmement difficiles. La majorité d'entre eux sont éligibles aux minima sociaux, deux ont une pension d'invalidité, un perçoit une retraite. Leur errance est un frein réel à leur socialisation et l'intégration auprès de la population vouglaisienne. Avec l'installation sur le terrain familial en avril 2016, la problématique de l'itinérance a évolué en ce sens qu'il y a moins de conflit avec la population vouglaisienne. Mais leur intégration reste extrêmement difficile.

La génération des 20 – 35 ans envisage le voyage de manière différente. Ces jeunes couples posent de nouvelles interrogations par rapport à l'éducation, la scolarisation, le rapport au travail.

Il nous a semblé évident de renforcer l'accompagnement social de proximité de ces familles afin de favoriser leur autonomie et l'accès au droit commun à travers différents projets :

1. la permanence hebdomadaire en lien avec le service postal organisé par le CSC La Case
2. l'accompagnement des jeunes hors système scolaire vers les ateliers de savoir de base
3. le renforcement du partenariat avec la Maison de la Solidarité de Jaunay-Clan
4. le projet parents / enfants.

Moyens humains

Elodie Legendre Noirault – Directrice ADAPGV
Annie Tartarin – Agent de développement Social

1. La permanence hebdomadaire en partenariat avec le service postal du CSC La Case

Objectifs

- Garantir l'accès aux droits. Accompagner la famille dans leur autonomie
- Renforcer le partenariat avec le CSC la Case afin de favoriser l'action auprès des adultes sur les savoirs de base.
- Accompagner les jeunes hors des dispositifs scolaires vers les ateliers de savoirs de base

Partenaires engagés dans l'action

Ville de Vouillé, le Centre Socio-Culturel La Case (CSC)

Déroulement de l'action

- Permanences sur le même créneau que celles tenues par le CSC pour la distribution du courrier.
- Fréquence : une fois par semaine le mardi après-midi dans une salle mise à disposition par la municipalité.
- Maintien de la permanence en cas d'absence de la référente famille du CSC.
- Depuis avril 2016, l'agent de développement social assure seule la permanence puisque la domiciliation au CSC La Case prend fin avec l'ouverture du terrain familial.

Analyse et Commentaires

L'agent de développement social a suivi 17 familles : les 11 familles qui composent le groupe et 6 venues s'installer pour une période plus ou moins longue sur la communauté de communes du vouglaisien.

Le travail de suivi et de régularisation concernant l'accès aux droits élémentaires (CPAM, CAF) a été poursuivi ainsi que des actions menées auprès des assurances, opérateurs de téléphonie, caisse de retraite ou prises de rendez-vous. Il est à noter que la perte de documents est assez récurrente et oblige à de nouvelles démarches. A l'inverse de l'année dernière, ce travail administratif est réalisé lors de la permanence et parfois finalisé en dehors de la permanence sur leur lieu de vie. Ce qui nous laisse penser que les voyageurs ont intégré le principe de la permanence. L'agent de développement social effectue en moyenne 4 visites par mois. Ces

moments de rencontre ont confirmé le lien de confiance indispensable à la dynamique de la relation.

19 accompagnements ont été réalisés (en augmentation par rapport à l'année dernière). Les besoins ont aussi évolués :

- 7 accompagnements à la banque (favorisés par la proximité de leur banque par rapport au lieu de permanence)
- 4 à la mairie pour faire les CNI
- 2 à la MDS
- 2 rencontres avec l'équipe enseignante de l'école primaire de Latillé
- 2 dans les magasins dans le cadre d'une demande financière
- 1 à l'épicerie solidaire pour une inscription
- 1 à la P.M.I. pour une première rencontre avec une famille.

Dans tous les cas, l'accompagnement rassure les familles face aux institutions, aux difficultés à comprendre leur mode de fonctionnement ou à se faire comprendre.

2. Accompagner les jeunes hors des dispositifs scolaires vers les ateliers de savoirs de base

Les ateliers de savoirs de base se tiennent sur les mêmes créneaux horaires que ceux de la permanence, ce qui aurait dû faciliter leur participation. Nous nous heurtons aux mêmes difficultés que pour les adultes : l'apprentissage ne fait pas sens, même ciblé sur le quotidien, tout comme l'école ne faisait pas sens.

Perspectives et développement

- Maintenir de la permanence le mardi après-midi pour que les démarches administratives ne soient pas faites sur le terrain familial.
- Développer les actions collectives en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

3. Le renforcement du partenariat avec la Maison de la Solidarité de Jaunay-Clan

Objectifs

- Faire le lien avec les assistantes sociales de secteur sur le suivi des dossiers.
- Faciliter le transfert de suivi auprès des assistantes sociales de secteur

Partenaires engagés dans l'action

Maison de la solidarité de Jaunay-Clan

Déroulement de l'action

Faire le lien avec les assistantes sociales territoriales sur le suivi des dossiers

3 réunions de coordination ont été organisées afin de mieux appréhender les secteurs d'actions de chacun et la situation des familles.

Faciliter le transfert de suivi auprès des assistantes sociales de secteur

Il est judicieux que les assistantes sociales traitent dans sa globalité l'accès aux droits pour acquérir une meilleure connaissance de l'individu, de la famille et du fonctionnement du groupe familial, avec ses particularités, afin qu'elles ne soient pas connues par les voyageurs essentiellement à travers le Contrat d'Engagement Réciproque dans le cadre du RSA. Tous les voyageurs ont rencontré leur assistante sociale.

2 rendez-vous en binôme (assistante sociale – agent de développement social) ont été proposés aux voyageurs.

Analyses et commentaires

Nous devons rester particulièrement vigilants quant au suivi des familles. Il existe plusieurs freins : la méfiance de l'assistante sociale dans leur représentation : « c'est elle qui fait les signalements concernant les enfants » même si le travail engagé commence à modifier leur rapport aux services

sociaux

- la relation au temps qui nécessite d'anticiper les demandes administratives (renouvellement de CMU) et de se repérer par rapport à la date et du jour du rendez-vous.
- l'absence de solidarité familiale qui pose problème pour les personnes qui n'ont pas de véhicule.

Perspectives et développement

Si les perspectives restent les mêmes, elles devront être plus effectives en 2017, à savoir :

- faciliter le lien entre les assistantes sociales référentes et les familles par une meilleure compréhension des fonctionnements et attentes de chacun
- favoriser le suivi des familles en améliorant la communication avec les assistantes sociales concernées (échanges sur les situations par mail et mise en place de réunions trimestrielles).

4. Le projet parents / enfants

L'agent de développement social a été régulièrement interpellée par de futurs ou jeunes parents concernant la santé des nouveaux nés, leur développement, la « normalité ». Ils sont inquiets et vont, dès qu'il y a de la fièvre, voir leur médecin ou aux urgences au C.H.U.

L'exiguïté des caravanes ne facilite pas la stimulation de la motricité ni le développement par le jeu (pas de jouet car pas de place pour les ranger). Chez certaines familles, la grande précarité pose des problèmes d'hygiène (alimentation...). Fort de ce constat, nous avons proposé à la communauté de communes de travailler autour d'un projet en direction des parents et des enfants de moins de 6 ans. Ce projet se décline sous la forme d'un **atelier parents / enfants**.

Objectifs

- Apporter une réponse de professionnels de santé aux questions des parents et futurs parents
- Faciliter l'intégration sociale par l'appropriation des structures existantes en direction des jeunes enfants
- Préparer les parents à laisser leur(s) enfant(s) en bas âge en dehors de l'univers familial et ainsi préparer la scolarisation en maternelle.

Partenaires engagés dans l'action

- Communauté de communes : la responsable des affaires sociales et des Gens du Voyage et la responsable petite enfance,
- L'élu petite enfance, enfance, jeunesse
- Lieu d'Accueil et d'Ecoute des Parents Itinérant : l'éducatrice de jeunes enfants
- P.M.I. : le médecin et l'infirmière puéricultrice
- Le conseiller technique des affaires sociales et familiales de la CAF

Objectifs

Les objectifs sont déclinés en trois phases :

Première phase

- Faire connaissance et établir une relation de confiance
- Susciter les questions des parents. Y apporter une réponse
- Veiller à l'évolution des enfants en lien avec les parents
- Créer un espace, donner du temps aux mères et aux pères pour se poser autrement avec son enfant

Seconde phase

- Continuer d'apporter des réponses aux questions des parents et veiller à l'évolution des enfants en lien avec les parents
- Inciter les parents à découvrir le Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant (LAEPI) sur des temps spécifiques à destination des familles pour découvrir de nouvelles activités avec leur enfant
- Rencontrer la professionnelle de la structure, faire le lien et accompagner les familles dans cette nouvelle démarche
- Renforcer le lien avec la P.M.I. et la puéricultrice pour favoriser l'agir ensemble.

C'est une phase essentielle du projet. Il est primordial de respecter le désir et le rythme de

chaque famille. Une attention particulière est à apporter aux premières rencontres avec la professionnelle de LAEPI.

Troisième phase

Après l'appropriation des familles de cet espace-temps qui leur est réservé, l'objectif est leur participation sur les temps ouverts au public.

L'agent de développement social, en tant que porteur du projet et accompagnatrice de proximité, sera présente sur les trois phases.

Rythme

2 rendez-vous par mois le 1^{er} et 3^{ème} vendredi après-midi.

Analyses et commentaires

Nombre de familles concernées

De janvier à septembre : 3 familles : 6 parents et 5 enfants.

Depuis septembre : une nouvelle famille s'est installée sur le terrain, un couple et 6 enfants. L'objectif pour les deux plus grands est d'aller à l'école. Deux autres enfants sont en âge d'intégrer la maternelle mais ils ne possèdent pas les codes de vie en collectivité ni ceux de l'école. Il nous semble indispensable qu'ils fréquentent ce temps parents enfants afin de favoriser le vivre ensemble, le respect de règles et des autres avant d'envisager leur scolarisation. Ce qui représente au total 4 familles : 8 parents et 9 enfants qui vivent sur le terrain familial.

Depuis octobre, une famille est hébergée sur le terrain familial : 2 parents et 5 enfants. Même si 4 enfants de la fratrie seraient en âge d'être scolarisés, il semble pertinent que la famille dans sa totalité puisse fréquenter cet espace-temps afin de commencer l'apprentissage de la vie en collectivité

Il y a donc potentiellement 10 adultes et 14 enfants.

Répartition des enfants par tranches d'âge

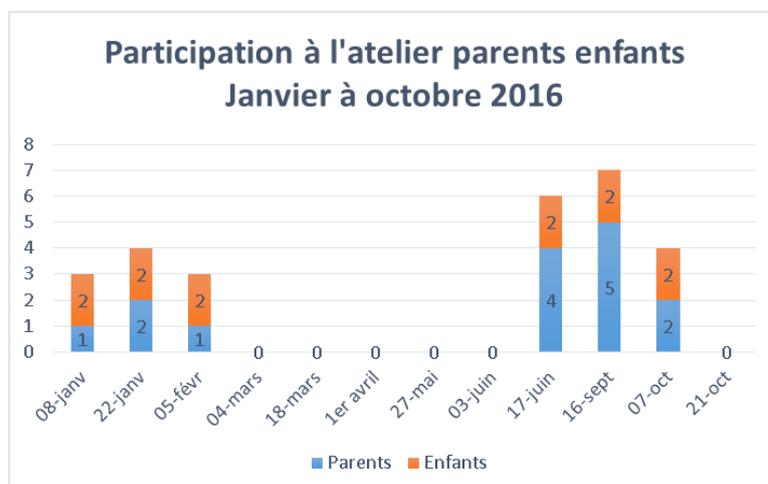
0 à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans
2	2	2	2	1	5

Participation

Nombre de séances proposées : 12

Nombre de séances auxquelles sont venus les parents : 6

2 visites sur leur lieu de vie avec une bénévole de l'association et l'éducatrice de jeunes enfant de L.A.E.P.I. afin de faire connaissance avec les familles.



Les 3 familles concernées ont participé à l'activité. Les séances de juin à octobre se sont déroulées en extérieur sur le terrain familial parce que le temps s'y prêtait. Un lieu peu adapté (petit, bruyant, sans ouverture sur l'extérieur) et l'installation sur le terrain familial en avril peuvent expliquer la faible participation des familles.

Intervenants

Il y a eu 5 intervenants depuis le début du projet. Compte-tenu du turn-over des intervenantes, le lien de confiance n'a pas pu se déplacer vers les professionnelles de santé et de la petite enfance. Pour autant, l'intervention régulière de la conseillère habitat et de l'agent de développement social de l'A.D.A.P.G.V. 86 permet aux mères de les solliciter sur les questions en lien avec la petite enfance, l'éducation des enfants, la maternité ou les moyens de contraception.

Il est prévu dans le projet initial que l'infirmière puéricultrice participe une fois par mois à ce temps d'activités. L'intervention du médecin de la P.M.I. permettrait aux familles d'avoir une autre approche des professionnels de santé.

Moyens Matériel :

Mise à disposition d'une salle dédiée à la petite enfance par la mairie de Chiré en Montreuil jusqu'en novembre 2016 puis d'une salle d'activités par la communauté de communes du Vouglaisien

Achat de petit matériel et de jeux.

Perspectives

- Revaloriser le projet avec la nouvelle structure mieux adaptée
- Favoriser et stabiliser la participation des familles en levant les freins concernant le lieu
- Renforcer le lien avec la P.M.I. et favoriser l'agir ensemble

Les activités familles

La relation aux loisirs tel que nous pouvons l'entendre (cinéma, bowling, piscine) est inexistante. Ils vont se baigner ensemble à la Gorande et il semblerait que le supermarché de Vouillé reste la sortie favorite. De manière générale, ils préfèrent rester entre eux et l'accès à la culture reste une vraie problématique.

Objectifs

- Proposer des activités qui répondent à leur demande et dans lesquelles les familles peuvent s'inscrire.

Analyse et commentaires

Suite à leur demande, nous avons proposé des sorties au Futuroscope et au cinéma. Une seule famille, inscrite déjà dans une pratique culturelle, s'est emparée des activités. Pour les sorties qui demandent une inscription, il s'agit plus d'une difficulté à se projeter dans le temps.

Certaines familles mettent en avant un problème de véhicules alors que pour la grande majorité, elles sont autonomes. Enfin, la pratique familiale fait que les enfants sont gérés par l'ensemble de la communauté. Les parents d'adolescents sont demandeurs d'activités mais ne souhaitent pas y participer eux-mêmes. Ils veulent que leurs enfants mineurs soient sous la responsabilité des majeurs.

Perspectives

La stabilité géographique qu'apporte le terrain familial devrait permettre de mieux travailler sur la parentalité, les loisirs et l'insertion.

Nous avons recueilli la parole des jeunes et jeunes majeurs lors de nos visites sur le terrain ou lors des permanences lorsqu'ils y étaient seuls. Les demandes sont diverses :

- des sorties pour les jeunes parents dans lesquelles peuvent s'inscrire les enfants
- des sorties entre adolescents.

Nous souhaitons renforcer notre partenariat avec le CSC « La Case » en intégrant le volet loisir. Le secteur jeunes du centre socioculturel propose des activités pendant les vacances scolaires sur lesquelles les jeunes nous ont interpellés. Une réflexion conjointe avec le CSC doit être portée sur les freins à lever pour faciliter leur participation, entendre et répondre aux réticences qui peuvent émerger. Ce projet permettrait d'établir une passerelle avec le centre socioculturel dans le cadre d'activités de loisirs qui pourrait peut-être par la suite déboucher sur une participation des familles aux sorties.

Priorités sur le territoire

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'a pas de sens pour les parents. Eux-mêmes ne savent ni lire ni écrire sans que cela nuise au quotidien. Leur entourage (que ce soit des personnes ou des institutions) palie aux difficultés des démarches administratives.

Aujourd'hui, si la scolarisation est envisagée en primaire, elle n'est pas possible à partir du collège même si, à un certain moment, le collège était fréquenté par les adolescents.

D'autre part, leur itinérance sur le Vouglaisien a constitué le frein principal à la scolarisation des enfants. Les familles stationnaient la majorité du temps sur les bords de route ou dans des champs qui devenaient vite impraticables dès les premières pluies à cause de la boue.

Les familles ont intégré le terrain familial depuis le mois d'avril. La scolarisation des enfants étant matériellement facilitée, les freins (crainte de l'école, des moqueries, etc) sont donc plus visibles.

Partenaires engagés dans l'action

Ecoles de Latillé et Vouillé, Collège de Latillé, Mairies, CSC la CASE et le Rectorat

Moyens humains

Elodie Legendre Noirault – Directrice ADAPGV
Annie Tartarin – Agent de développement Social

Déroulement de l'action

Scolarité 2016-2017

Une seule famille a scolarisé ces 3 enfants de manière régulière. Pour les autres enfants, leur présence étant quasi nulle sur l'année scolaire 2015-2016, nous analysons le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Nombre d'enfants potentiels sur l'ensemble des familles composant le groupe : 11

Maternelle : 3

Primaire : 7

Secondaire : 1

Sur ces 11 enfants, seuls trois ont une scolarité normale (3 primaires d'une même famille)

4 sont inscrits mais n'ont pas une scolarité suivie (4 primaires).

2 enfants en maternelle ne sont pas inscrits

1 enfant en maternelle est inscrit mais ne fréquente pas l'école.

Le collégien n'est pas inscrit.

Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des parents

L'agent de développement social échange régulièrement autour de la scolarité avec les parents. Une famille a compris le sens et la nécessité de l'apprentissage à la fois éducatif et social. Deux familles y voient plus l'obligation d'envoyer les enfants à l'école pour éviter le contrôle de la CAF mais le manque de sens de la scolarisation des enfants prévaut devant cette obligation. Ce travail ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec les directeurs et instituteurs.

Présence des enfants à l'école primaire de Vouillé

Les 3 enfants ont une scolarité régulière si l'on ne tient pas compte du mercredi. L'enjeu aujourd'hui pour cette famille est d'intégrer le mercredi au calendrier scolaire. C'est le jour où les projets se mettent en place. Leur absence les pénalise d'autant que ces activités sont reprises sur d'autres créneaux dans la semaine.

Assurer une interface entre les familles et les établissements scolaires

Année scolaire 2016-17

Ecole primaire de Vouillé

Réunion avec la directrice, les institutrices et l'accompagnatrice CLAS du CSC La Case en octobre 2016 afin d'apporter quelques réponses aux questionnements de l'équipe enseignante sur la culture des Gens du Voyage (particulièrement les freins) et d'établir les priorités pour les enfants scolarisés (école le mercredi).

Ecole primaire de Latillé

Réunion avec l' élu en charge des Gens du Voyage et la responsable des Gens du Voyage de la communauté de communes, afin d'échanger sur les positionnements réciproques sur la scolarisation des enfants au regard du règlement intérieur du terrain familial.

Réunion avec le directeur de l'école primaire et l'institutrice pour nous présenter le dispositif mis en place pour faciliter l'apprentissage des enfants et pour faire un point sur la régularité des présences des enfants. Cette réunion a été suivie par un rendez-vous avec les parents pour rappeler la nécessité d'une scolarité suivie, présenter la logique de l'emploi du temps adapté et rassurer les parents sur les premiers apprentissages. Un rendez-vous régulier est prévu après chaque vacance scolaire.

Perspectives et développement

Le stationnement sur le terrain familial aurait dû faciliter la scolarisation des enfants en levant certaines difficultés telles que l'itinérance, l'éloignement des écoles, les conditions d'hygiène. Il n'empêche que le problème de fond (le non-sens de la scolarité) reste prégnant et doit être travaillé régulièrement. Il semblerait que la jeune génération de parents soit plus encline à accepter la scolarisation des enfants. Le travail fait en amont dans le cadre du projet parents / enfants aura peut-être une influence positive.

Priorités sur le territoire

La population des Gens du Voyage est victime d'une exclusion et reste à la marge des autres habitants. La promotion culturelle est une des actions qui permet de lever les représentations réciproques.

Objectifs

- Favoriser l'échange entre les Gens du Voyage et les sédentaires
- Faire connaître l'histoire et la culture des Gens du Voyage notamment suite à la création du terrain familial qui a cristallisé de nombreuses peurs et fausses représentations.

Déroulement de l'action

Les ressources humaines de l'Espace de Vie Social Itinérant ne nous permettent pas de créer un événement culturel chaque année sur chaque territoire.

Par contre, nous nous sommes associés à la cérémonie de commémoration du camp d'internement de Montreuil Bellay lors de laquelle l'état français a reconnu sa responsabilité dans l'internement des tziganes. Le grand-père de la famille a été interné dans ce camp avec d'autres membres de sa famille. Malheureusement, son état de santé ne lui a pas permis d'assister à la cérémonie. Il était représenté par un de ces fils. Il était important qu'il puisse l'entendre.

Perspectives et développement

Des temps d'échanges et des manifestations festives peuvent être organisés avec la participation des familles et en partenariat avec la communauté de communes du Vouglaisien et des acteurs du territoire, autour de la création du terrain familial.

Communauté de Communes des Pays Charlois et Civraisien



Le diagnostic réalisé sur un an a été présenté aux acteurs du territoire le 13 juin 2016. Cette rencontre a réuni 13 partenaires : la Communauté de communes, les municipalités de Civray et Saint Romain en Charroux, les écoles, le collège, la Mission Locale Rurale, la gendarmerie nationale, la Maison de la Solidarité, les associations à dimension sociales et culturelles.

Les échanges avec les partenaires ont confirmé notre diagnostic sur les Gens du Voyage de l'aire d'accueil et ceux sédentarisés sur des communes environnantes. Nous avons mis en exergue les thèmes que nous avons jugé les plus importants pour servir de base aux échanges et questionnements : les représentations, la scolarisation, le monde professionnel, l'habitat, la lisibilité par les institutions (MDS, PMI), les activités loisirs.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

- Informer sur la culture des Gens du Voyage pour permettre aux acteurs du territoire de mieux appréhender les spécificités et les freins de cette population.
- Favoriser le maintien de la scolarisation en construisant une dynamique famille, écoles, CLAS, ADAPGV. Travailler avec les parents sur les représentations de l'école et les freins engendrés.
- Développer le partenariat avec la Maison de la Solidarité et la Mission Locale Rurale. Etre structure relais. Ce qui signifie que l'agent de développement social doit conforter les liens de confiance avec les familles repérées.

Nous proposerons une réunion de travail au deuxième trimestre 2017.

Mission : Apporter les éléments sociaux, culturels et législatifs au gestionnaire de l'aire d'accueil

Objectifs :

- Travailler en partenariat avec le gestionnaire afin d'établir une gestion adaptée au projet communautaire et répondant aux besoins des familles résidentes
- Apporter son concours au gestionnaire en cas de conflits avec la population gens du voyage
- Etre médiateur en cas de stationnements illicites pour trouver des solutions adaptées
- Organiser des temps d'échanges avec d'autres gestionnaires d'aires d'accueil

Partenaires engagés dans l'action

La communauté de communes des pays Civrasiens et Charlois par l'intermédiaire du gestionnaire de l'aire d'accueil.

Déroulement de l'action

Des tensions entre familles nécessitent des échanges réguliers avec le gestionnaire de l'aire d'accueil afin de s'informer sur les difficultés rencontrées par les familles, d'avoir un discours commun et de mieux définir les missions de chacun. Ces temps de rencontre ont lieu sur l'aire d'accueil, généralement le mercredi matin. Mais les emplois du temps décalés du gestionnaire et de l'agent de développement social faisaient qu'il n'y avait qu'une seule possibilité de rencontre par mois. Une nouvelle organisation avec le changement de planification du mi-temps du gestionnaire de l'aire d'accueil facilite ces temps de travail.

Le peu de stationnements illicites consécutifs à la fermeture annuelle de l'aire d'accueil n'a pas engendré de problèmes particuliers.

Une rencontre avec la directrice de l'ADAPGV a été proposée afin d'échanger sur les pratiques et notre expérience de gestionnaire. Cette rencontre est reportée en 2017.

Le travail de lien avec le gestionnaire est une partie du travail de l'agent de développement social. Les rencontres des familles se font aussi lors de ses visites sur l'aire d'accueil ou lors des permanences.

Perspectives et développement

- Conforter le partenariat avec le gestionnaire afin d'établir une gestion adaptée au projet communautaire. Apporter notre expérience au gestionnaire en cas de conflits avec la population gens du voyage
- Etre médiateur en cas de stationnements illicites pour trouver des solutions adaptées
- Organiser des temps d'échanges avec d'autres gestionnaires d'aires d'accueil

Mission :

Offrir aux familles résidentes sur l'aire d'accueil des outils d'insertion sociale et professionnelle.

Objectifs :

- Accompagner les familles dans des démarches administratives quotidiennes
- Assurer un lien avec le service Protection Maternelle et Infantile du département pour la prévention sanitaire des enfants
- Assurer un accompagnement adapté pour une meilleure scolarisation
- Orienter les personnes dans les activités et actions sociales et socio-éducatifs existantes sur le territoire
- Rendre plus lisible l'association auprès des partenaires

Partenaires engagés dans l'action

Municipalité de Civray, C.C.A.S., l'association Cicérone, les associations caritatives.

Moyen matériel

Mise à disposition d'une salle pour réaliser les activités avec les enfants.

Déroulement de l'action

1. Accompagner les familles dans des démarches administratives quotidiennes.

Nombre de visites sur l'aire d'accueil : 26.

Nous avons accompagné 5 familles qui stationnent régulièrement sur l'aire d'accueil et 7 familles de passage. Les principales demandes concernent l'accès aux droits communs (CMU, RSA, retraite ou pour une demande d'aide pour la cantine).

Une permanence est mise en place depuis le 5 septembre 2016 le lundi de 14h30 à 16h30 dans un bureau mis à disposition par la mairie de Civray. Ces permanences se tiennent les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois, la même semaine où nous faisons les activités pour les enfants. Ainsi, cela permet de compléter le suivi de manière rapprochée sans attendre la prochaine permanence. Même si elles sont peu fréquentées aujourd'hui par les familles de l'aire d'accueil, elles répondent à la nécessité de confidentialité pour aborder les situations individuelles ou familiales et ne plus à court terme traiter les dossiers sur l'aire d'accueil.

2. Assurer un accompagnement adapté pour une meilleure scolarisation

Nous avons repéré 6 familles qui ont inscrits leurs enfants en âge d'être scolarisés. Ce qui représente 15 enfants. Pour l'année 2015-2016, tous les enfants étaient inscrits à l'école avec une scolarisation plus ou moins régulière. Pour la rentrée 2016-2017 : une famille a choisi la scolarité par correspondance pour leur dernière fille en classe de CM1, une autre de leur fille était déjà inscrite au CNED depuis le collège. Nous n'avons pas pu échanger avec la famille qui fuyait cette discussion. Une deuxième famille a décidé finalement d'inscrire leurs deux enfants dans l'école primaire de Savigné suite aux discussions que nous avons pu avoir avec elle.

L'agent de développement a échangé avec les écoles primaires de Civray et de Savigné et le collège. Nous avons répertorié, à la rentrée 2016-2017, 7 familles ayant inscrits leurs enfants ce qui représente 14 enfants. Deux familles nouvellement arrivées sur l'aire d'accueil ont inscrit leurs enfants après la rentrée et ne sont pas répertoriées sur les listes des écoles de la rentrée. Une a quitté le territoire depuis.

Sur ces 7 familles, 3 sont connues de l'A.D.A.P.G.V. Les échanges avec les écoles ont montré que les autres familles sédentarisées n'ont pas besoin d'accompagnement.

3. Orienter les personnes dans les activités et actions sociales et socio-éducatifs existantes sur le territoire

Il serait faux de penser que les familles n'ont pas de pratique culturelle. Elles vont au cinéma ou dans les parcs d'attraction. Mais elles ne souhaitent pas, pour le moment, intégrer des activités mises en place par des structures.

Nous avons mis en place des activités en direction des enfants tous les 15 jours.

Nombre de séances d'animation : 23 ; Nombre d'enfants concernés : 18

Les activités se déroulent de 14h à 16h15 dans une salle mise à disposition par la mairie et sur l'aire d'accueil lorsque le temps le permet. Les activités créatives sont en lien avec les saisons et les fêtes (Noël, Pâques, etc). Nous avons intégré des temps de jeux de sociétés et avons programmé des séances de cinéma sur les vacances scolaires.

Les mésententes entre certaines familles ont eu des retombées sur les activités, certains enfants ne venant pas lorsque d'autres étaient présents. Nous avons travaillé sur la différence et le respect avec les enfants, mais cela n'a pas été suffisamment efficient, les temps de rencontre sont trop éloignés pour avoir une réelle incidence sur des difficultés aussi importantes. Ce problème doit être travaillé en partenariat avec le gestionnaire de l'aire d'accueil et l'A.D.A.P.G.V.

Dans le cadre du travail sur la parentalité, nous avons interrogé les familles sur leurs envies d'activités. L'Espace de Vie Social Itinérant intervenant sur plusieurs territoires très éloignés (Communauté de Communes du Vouglaisien, la ville de Chauvigny et la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois) il n'est pas possible d'affréter un bus. Les familles doivent donc être autonomes dans leur déplacement. Les sorties sont payantes (1/3 pour les familles et 2/3 pour l'association).

Nous avons proposé une sortie au Futuroscope. 7 familles ont participé à l'activité. 6 familles sont venues soit 16 personnes (12 adultes et 4 enfants).

Deux autres sorties ont été proposées : la Vallée des singes proche de Civray et le zoo de la Palmyre en partenariat avec les deux centres socio-culturels de l'A.D.A.P.G.V. Se pose la difficulté du lieu du rendez-vous (CSC à Buxerolles) et de l'heure de rendez-vous compte tenu du temps de déplacement.

4. Rendre plus lisible l'association sur le territoire.

Nous avons rencontré 3 maires des communes accueillant des voyageurs. Nous avons fait une réunion bilan et perspective avec la Communauté de communes des pays Civraisien et Charlois.

Une permanence est effective depuis septembre 2016 sur laquelle nous devons communiquer auprès des acteurs du territoire

Autres territoires

Dans le cadre de ses missions, l'ADAPGV 86 a une mission départementale Habitat, permettant ainsi d'accompagner les familles sur leurs projets de relogement.

En 2016, la Conseillère Habitat a accompagné 13 familles sur les Territoires des Communautés de Communes du Montmorillonnais et du Lussacois. Ses interventions couvrent principalement 7 Communes qui sont :

Montmorillon – Le Vigeant – Pressac – Millac – Availles Limouzine – Persac – Lussac Les Châteaux

Sur ces différents secteurs, les demandes des ménages sont aussi variées que leurs situations.

Après un premier échange téléphonique qui nous permet d'entendre les attentes des familles, une visite à domicile est programmée afin de mieux comprendre leurs besoins et les difficultés de chacune. Suite à ces rencontres, si la situation le nécessite et/ou le justifie, un accompagnement, sur du moyen ou long terme, via un outil mis à la disposition de la Conseillère Habitat (ASLL, AVDL, SIAO,...) peut être proposé.

1) Recherche de logement social ou d'habitat mixte

Dans une même dynamique que pour les territoires urbains, de plus en plus de familles vivant en rural souhaitent pouvoir accéder à un logement en location afin de sortir des Aires d'Accueil qui ne correspondent plus à leurs attentes et de trouver un meilleur confort au sein d'un logement classique.

a. L'accès au premier logement

Au cours de l'année 2016, 3 familles ont contacté la Conseillère Habitat afin de pouvoir être accompagnées dans leur recherche de location.

Des rencontres ont alors été proposées à chacune d'entre elles afin de mieux cerner leurs demandes, leurs besoins et les démarches déjà réalisées par chacune des familles. Ces temps d'échanges sont primordiaux car les demandes des familles rentrent dans des contextes bien distincts et nécessitent des réponses adaptées à chaque situation, avec la sollicitation pour certaines de dispositifs spécifiques. S'ajoute à cela la méconnaissance des familles quant aux démarches à réaliser auprès des bailleurs sociaux qui ont la gestion de l'ensemble du parc locatif public.

Pour l'ensemble de ces familles, la première étape réalisée fut la création de la demande de logement social, qui est ensuite envoyée aux offices HLM. Remplir le formulaire avec la famille permet de déterminer ensemble la taille du logement désiré en fonction de leur composition familiale, le montant du loyer que peut supporter le ménage lié à ses ressources et la localisation du logement souhaitée. Une réflexion autour du maintien ou non de la caravane en plus du logement est également posée en corrélation avec la réalité du parc locatif actuel qui ne permet pas, ou très peu, aux familles d'obtenir un logement dans ces conditions et dans des délais respectables.

Face à ces délais d'attente, il arrive que des familles modifient leur projet ou l'abandonnent totalement en ne souhaitant pas renouveler leur demande l'année suivante, ce qui crée automatiquement un archivage de la demande. Ce fut le cas pour un couple âgé pour qui trouver un logement semble nécessaire, afin de proposer un meilleur confort à Monsieur qui est malade, mais pour lesquels les démarches semblent trop complexes et ne représentent pas aujourd'hui leur priorité. Ils restent donc installés en caravane sur une Aire d'Accueil dans des conditions parfois précaires, notamment en période hivernale et ne souhaitent pas poursuivre l'accompagnement.

Concernant les deux autres familles en attente d'un logement, suite à la réalisation de leur dossier de demande de logement social, et en l'absence de logement disponible du fait de la pauvreté du parc locatif actuel que ce soit pour des petits logements ou des logements adaptés (maintien de la caravane notamment), la Conseillère Habitat a proposé aux deux familles un accompagnement via une mesure ASLL Diagnostic, dans un premier temps, afin de vérifier leur adhésion à ce type d'accompagnement et de pouvoir travailler en profondeur leur projet logement afin de solliciter d'autres dispositifs si cela s'avère nécessaire.

Ainsi, pour l'une de ces deux familles, composée d'une femme et de son jeune fils, une demande d'hébergement a été réalisée, via le Service SIAO géré par la Croix Rouge, en parallèle de la demande de logement dans l'espoir de pouvoir proposer plus rapidement un toit à cette famille qui, en attendant, est hébergée dans des conditions précaires. Toutefois, ce service d'hébergement est saturé et ne permet pas de proposer rapidement des solutions aux personnes en l'absence de disponibilité dans le parc locatif pour faciliter un turn-over au sein des structures d'hébergement. Une rencontre a tout de même été proposée à la personne afin de réaliser une évaluation de sa situation par la Structure concernée. Madame n'ayant pas pu se déplacer pour le rendez-vous, et se montrant hésitante tant pour ce type d'hébergement que pour les démarches dans leur globalité, la mesure ASLL ne sera pas poursuivie sur l'année 2017.

La seconde famille a fait preuve, quant à elle, d'une réelle motivation dans sa recherche de logement et suite à de multiples refus de la part des bailleurs privés et une absence de proposition de la part des bailleurs publics, la Conseillère Habitat a choisi de réaliser une demande de Réservation Préfectorale afin de soutenir leur démarche. La principale difficulté que rencontre cette famille est l'absence d'habitat adapté sur le secteur rural et l'exigence des propriétaires privés en termes de ressources disponibles. Face à tous ces éléments, une mesure ASLL Accès va être proposée à la famille afin de poursuivre le travail engagé.

En complément de ces différentes situations, un couple a fait appel à la Conseillère Habitat, après avoir trouvé un logement et avoir engagé quelques démarches avec le propriétaire, afin de les aider à poursuivre le travail déjà débuté. Une mesure ASLL Accès a alors été contractée avec eux afin de pouvoir les accompagner dans leur première expérience locative et dans la réalisation de ces différentes démarches administratives. Leur installation dans ce logement a été motivée par l'arrivée de leur premier enfant. Toutefois, suite à la naissance et à la création de leur demande de RSA, le couple a souhaité quitter son logement par crainte de ne pouvoir assumer toutes leurs charges et ce, malgré le travail budgétaire déjà engagé. Le couple a pu justifier son départ également par le souhait de Madame de retourner auprès de sa famille afin d'être soutenue et conseillée dans l'éducation de leur enfant. L'accompagnement a alors été poursuivi sur une courte période afin d'aider le couple dans ses démarches liées à son départ du logement (clôture des contrats, mise à jour du changement de situation CAF,...) et de faire le lien avec les propriétaires afin que cette expérience ne soit pas vécue comme un échec par la famille notamment.

La diversité de ces suivis est représentative de la complexité des demandes des familles. Chaque situation nécessite d'être étudiée avec ses spécificités et de solliciter différents dispositifs en fonction des besoins de chacun.

Cependant, malgré les différents dispositifs existants, la question du logement reste très problématique du fait du nombre insuffisant de logements adaptés aux demandes et aux ressources des familles. La réalité du Parc, locatif et privé, engendre des délais d'attente de plus en plus importants et amène parfois les familles à modifier ou abandonner leur projet habitat pour rester vivre dans des conditions qui peuvent relever de l'indécence.

b. Demande de changement de logement

Face à la réalité de ce parc locatif, il arrive souvent que des ménages deviennent locataires de logements inadaptés à leur composition familiale, en raison d'un manque de logement disponible, et aussi inadapté à leur famille et à leurs ressources. C'est dans ces circonstances que deux familles, vivant sur le secteur du Lussacois, ont sollicité la Conseillère Habitat en 2014 et 2015 et pour lesquelles l'accompagnement s'est poursuivi sur l'année 2016.

Il n'est pas rare que des familles soient accompagnées sur plusieurs années consécutives. Leurs demandes ou besoins nécessitent souvent plusieurs années avant de trouver une réponse adaptée.

Afin de pouvoir réaliser l'accompagnement le plus adéquat à ces situations dans la mesure des moyens existants, il est alors indispensable de bien cerner les besoins premiers des familles et d'utiliser les outils mis à disposition avec perspicacité. C'est pour cela que régulièrement les Conseillères Habitat sont amenées à réaliser un accompagnement ponctuel, et non encadré par un dispositif, lors de situations complexes avant de relancer la mise en place d'une mesure ASLL notamment, quand la situation le permet enfin (proposition d'un logement). La mesure AVDL, qui permet d'aborder le projet logement sur un laps de temps plus important en prenant en compte toutes les difficultés rencontrées par la famille, s'avère être une bonne alternative pour certaines de ces familles. Toutefois, l'incertitude qui existe autour de son financement ne permet pas de s'y projeter avec aisance.

Ainsi, sur l'année 2016, une des familles a été accompagnée dans le cadre d'une mesure ASLL Accès dès lors qu'un logement a pu lui être proposé sur le Secteur de Poitiers, où la famille avait ciblé ses recherches. Cet accompagnement s'est déroulé sur l'année complète et a permis de les soutenir dans leurs démarches de départ du premier logement (préavis de départ, clôture des contrats d'énergie, état des lieux sortants,...) puis d'accession au second logement (déménagement, ouverture de contrats, installation,...). La famille, composée de 5 personnes, quittant un logement de type 2 pour un appartement de type 4, a aussi souhaité être conseillée dans l'achat d'ameublement afin de s'équiper à moindre coût. Une prise de contact avec le Collectif Meuble a donc été faite.

Un travail important sur la mise en relation de la famille avec les nouveaux professionnels désormais présents autour de leur situation fut également réalisé. Il s'agit notamment du relais, indispensable, avec l'Assistante Sociale de Secteur et de la rencontre avec les professionnels de l'enseignement spécialisé qui encadrent la scolarisation des enfants (ULIS et IME).

Tout ce travail est essentiel pour que la famille s'approprie son logement tout comme son nouveau secteur de vie et ce, quel que soit le temps nécessaire. Sans cela, les familles sont plus à même de mettre en péril leur relogement.

Pour la seconde situation, l'accompagnement dans le cadre d'un relogement s'effectue depuis 2013. La famille recherche un pavillon de types 5 ou 6 sur le secteur du Lussacois en raison de la scolarisation des enfants, mais aussi de leur connaissance du Territoire sur lequel ils ont leurs repères. Le parc locatif public et privé ne dispose pas, ou très peu, de ce type de logement ce qui amoindrit de manière conséquente les réponses possibles.

Afin de soutenir leur demande, la Conseillère Habitat a réalisé en Septembre 2014 une demande de Réservation Préfectorale, qui, jusqu'à lors, n'a pas permis non plus à la famille d'obtenir une réponse favorable à sa demande.

Cumuler les dispositifs nous paraît parfois important pour permettre de trouver une réponse plus rapide et adaptée aux besoins des familles mais malheureusement, le secteur rural reste un Territoire, bien qu'étendu, pauvre en grand logement et accessibles aux ménages à faibles ressources malgré un droit aux APL couvrant quasi systématiquement le montant des loyers.

Il semble indispensable de pouvoir faire remonter cette difficulté, que rencontrent bons nombres de familles, à trouver un logement adapté aux familles nombreuses sur les Territoires ruraux. La sur-occupation peut être facteur de dégradation et rendre l'accompagnement des familles complexes.

2) Intermédiation Locative : un accompagnement spécifique

Il est toujours difficile de trouver les mots pour amener les familles à poursuivre leur projet de recherche de logement lorsqu'aucune proposition ne leur ait faite par les bailleurs sociaux et ce, malgré une demande de logement ouverte, et renouvelée, depuis de nombreuses années et complétée par la réalisation d'une Réservation Préfectorale.

Alors afin de ne pas laisser cette demande disparaître face à un besoin concret et une réelle mobilisation des personnes, l'ADAPGV 86 avait fait le choix de solliciter l'inscription de cette famille dans le cadre de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) gérée par les services d'Audacia. Ce choix fut récompensé par une proposition de logement de type 5 faite à la famille via le parc privé, sur le secteur de leur choix.

Afin d'accompagner cette famille dans sa première expérience locative, une Intermédiation locative leur a été proposée accompagnée d'une mesure AVDL. Ces dispositifs, basés sur le système de sous-location, permettent de soutenir la famille dans son emménagement et dans la gestion tant du logement (entretien) que de son budget. La régularité des rencontres a permis de travailler avec la famille sur la mise en place de la mensualisation avec l'ensemble des fournisseurs d'énergies (eau et électricité), sur la gestion de leurs papiers administratifs liés notamment au logement et de les accompagner dans leur appropriation du logement (entretien et travaux éventuels).

Après 6 mois d'intervention dans le cadre de l'IML, la Conseillère Habitat a perçu chez la famille la capacité à devenir locataire en titre du logement. Un glissement de bail a donc été réalisé en la présence des locataires, de l'ADAPGV et des propriétaires.

Afin de pouvoir poursuivre le travail déjà engagé, une mesure ASLL maintien a été contractée entre la famille et l'ADAPGV et avait pour objectif de soutenir leur gestion budgétaire notamment lors de la période hivernale qui peut être déstabilisante pour les familles du fait de la hausse des consommations liées notamment au chauffage du logement. Etre présent sur une année complète aux côtés des familles nouvellement locataires est aussi l'occasion de mieux cerner les points forts et les points faibles du logement, d'autant plus lorsque le logement n'a pas été loué depuis plusieurs années et qu'il fait preuve d'une certaine ancienneté.

Ces différents constats et les problèmes déjà rencontrés par la famille suite à des défauts de plomberie ou à une mauvaise isolation ont amené la Conseillère Habitat à engager des démarches avec les services logements de la CAF et de l'ARS afin de vérifier l'état général du logement et de pouvoir engager les travaux nécessaires à sa réhabilitation éventuelle, en partenariat avec les propriétaires, et ce, au cours de l'année 2017.

3) Aide administrative et/ou financière

Accéder à un logement ne correspond pas aux attentes de toutes les familles issues de la Communauté des Gens du Voyage.

Comme précisé précédemment avec les accompagnements réalisés sur les Territoires urbains, la caravane représente l'habitat privilégié pour et par de nombreuses familles mais ses caractéristiques (habitat mobile et sensible aux conditions climatiques) représentent pour ces dernières un poste budgétaire important à prendre en compte dans ses finances et ce, au quotidien. L'entretien journalier de la caravane semble essentiel pour ces familles qui souhaitent pouvoir la maintenir dans le temps. D'autant plus que peu, voir aucun, financement du type crédit bancaire ne leur sont accessibles du fait de leurs ressources qui se résument souvent aux minimas sociaux. Ils contractent alors régulièrement des prêts à la consommation, aux taux d'intérêts élevés, qui parfois se cumulent lorsque la caravane nécessite d'être changée avant la fin du remboursement. A contrario des loyers ou des crédits maison, les crédits caravanes ne permettent pas d'ouvrir de droit à l'allocation logement. Ainsi, les familles sont dans l'obligation de prévoir qu'une part importante de leurs ressources soit réservée à ces acquisitions.

Lorsque les familles sont en difficultés ou n'ont pas les moyens de contracter un crédit auprès d'organismes spécialisés dans ce type de financement, elles viennent solliciter les Conseillères habitat afin de connaître les alternatives auxquelles elles pourraient faire appel.

Deux dispositifs existent dans la Vienne sur lesquelles s'appuient les Conseillères pour accompagner les familles dans ces démarches d'amélioration de leur habitat sans que cela n'impacte de façon trop conséquente leur budget déjà fragile :

- le Prêt caravane, proposé par la CAF, à hauteur de 3.800 €, pour les familles avec enfants à charge obligatoirement pour que le remboursement du prêt puisse s'effectuer sur les prestations familiales

- le Micro-Crédit régional qui s'adresse à tous et permet un financement limité à 3.000 €. Ce type de financement social permet aux familles de solliciter le remboursement, par la Région, des intérêts dont ils se sont acquittés lors de leurs mensualités une fois le crédit terminé.

3 familles ont souhaité recevoir des informations sur ces dispositifs en 2016. Aucune n'est allé jusqu'à la réalisation du dossier complet en raison de problématique prioritaire. Toutefois, ayant désormais connaissances de ces dispositifs, elles pourront à nouveau nous solliciter si la nécessité de renouveler ou acquérir une caravane se présente dans les années suivantes.

Les aides financières que proposent la Conseillère Habitat sur ces Territoires ne se cantonnent pas à l'achat des caravanes.

Le Territoire du Montmorillon regroupe plusieurs familles qui sont propriétaires d'un terrain sur lequel elles sont installées en caravane ou mobil-home. Elles font alors appel ponctuellement à l'ADAPGV lorsqu'elles rencontrent des difficultés de paiement d'une facture d'énergie ou lorsqu'elles sont à la recherche de financement pour réaliser des travaux sur leur propriété. Ce fut le cas pour deux familles sur l'année 2016.

Les régularisations des consommations électriques, qui sont effectuées chaque année au cours du dernier trimestre, provoquent souvent des difficultés chez les familles pour s'en acquitter en plus de leur Taxe Foncière et du reste de leur charge fixe. Dans ce cadre-là, une demande d'aide financière énergie peut être réalisée avec la famille, après avoir préalablement étudiée la situation financière réelle du ménage, et si cette dernière le justifie. Elle est ensuite envoyée au Fond Solidarité Logement afin qu'il étudie la demande et les capacités de la famille à gérer cette facture. Ce type d'aide restant ponctuel, il arrive régulièrement que les familles ne sollicitent pas d'accompagnement supplémentaire lorsque cela représentait leur seule difficulté et que la Conseillère Habitat n'a pas cerné d'autres problématiques nécessitant son intervention.

En parallèle de la gestion des fluides, l'assainissement est aussi sujet à questionnement pour de nombreuses familles car elles sont dans l'obligation de détenir un système d'assainissement sur leur terrain et cela représente un coût important. Pour la famille concernée en 2016, une demande de Prêt à l'Amélioration de l'Habitat a été enclenchée et sera poursuivie en 2017. Ce type de prêt permet d'aider les familles à financer les travaux indispensables à leur maintien sur leur Terrain et qui représente un coût trop important par rapport à leurs ressources disponibles. Il peut donc être sollicité tant pour les travaux d'assainissement, que de raccordement ou encore pour des travaux liés aux économies d'énergie.

4) Démarches d'urbanisme

Sur l'ensemble du Département de la Vienne, les Conseillères Habitat sont amenées à rencontrer des familles qui ont acquis des Terrains, agricoles pour la plupart, avec le projet de pouvoir s'y installer de manière pérenne sans avoir connaissance des règles d'urbanisme qui encadrent toutes installations et constructions.

Les sollicitations peuvent émaner soit des familles soit des Mairies qui ne savent pas comment agir avec les familles concernées. Un premier contact est alors pris avec la famille afin d'expliquer la difficulté rencontrée et un rendez-vous est fixé afin de réfléchir aux solutions possibles lorsqu'elles existent.

Il est souvent difficile pour les familles d'accepter leur tort face au règlement du Plan Local d'Urbanisme n'ayant pas connaissance de l'ensemble des tenants et aboutissants d'un tel document. Les règles d'urbanisme semblent totalement abstraites pour elles.

Au cours de l'année 2016, deux familles ont rencontré des difficultés quant à l'occupation de leur terrain. Pour l'une d'entre elles, une saisie de justice étant en cours, l'accompagnement ne sait pas poursuivi et a été mis en suspens dans l'attente de la décision du Juge.

Pour la seconde famille, une mesure ASLL Accès a été contractée en début d'année sur la base d'une recherche de logement mais qui, en l'absence de réponse, s'est transformée en l'acquisition d'un terrain constructible. L'accompagnement a alors été essentiellement tourné autour des démarches liées au raccordement du terrain et aux déclarations de travaux nécessaires à tous

projets de construction ou rénovation de bâtiment. L'accompagnement se poursuivra sur l'année 2017 et entrera davantage dans le cadre d'une mesure AVDL qui permet de travailler de manière plus pérenne avec la famille sur ses obligations liées à son projet d'habitat (construction d'une maison et réhabilitation d'un bâti existant).

5) Développements de projets

Comme stipulé précédemment, l'absence de logement adapté, tout comme l'absence du foncier, acceptant notamment l'installation des caravanes au sein des Communes, tant urbaines que rurales, amène de plus en plus de familles à s'implanter sur des terrains non habilités et à réaliser des constructions non autorisées.

Toutefois, la tolérance opérée par certaines communes provoque chez de nombreuses familles des incompréhensions quant à leurs droits sur leur propriété. Ainsi, certaines réalisent des constructions précaires afin d'avoir accès à un peu de confort sans savoir réellement jusqu'où elles peuvent aller. Cette tolérance provoque régulièrement des constats d'habitat indigne dont les familles se satisfont car elles ne se voient pas chasser de leur propriété.

C'est le cas d'une famille qui vit sur le secteur du Montmorillonnais et qui a obtenu un permis de construire pour son chalet malgré le zonage agricole de sa parcelle. La construction est désormais autorisée mais présente de nombreux défauts qui peuvent mettre en péril son habitation. Effectivement, des travaux importants s'avèrent aujourd'hui nécessaires afin de proposer à la famille un logement décent. Afin de réaliser un état des lieux complet, la Conseillère Habitat a sollicité les Services de Soliha, qui a pour ambition d'accompagner les familles dans leur projet d'amélioration de leur habitat, afin de réfléchir ensemble aux solutions possibles pour cette famille.

L'objectif de cet accompagnement, qui s'effectue dans le cadre d'une mesure AVDL avec la famille, et qui va donc se poursuivre en 2017, est d'aider cette dernière à réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation de son habitat. Des travaux d'assainissement sont également à prévoir.

L'ADAPGV souhaite donc pouvoir poursuivre ce projet sur les années à venir afin qu'il aboutisse, sur du long terme, sur une solution d'habitat réel et aux normes pour cette famille et qu'il puisse être la base de la réalisation d'autres projets d'habitat adapté pour d'autres communes rurales.

De manière générale, les accompagnements réalisés sur les Territoires ruraux peuvent s'avérer moins nombreux que sur les Territoires couverts par les Centres Sociaux Culturels, mais ils nécessitent souvent une durée d'accompagnement plus longue du fait de la complexité des demandes. L'absence de logement adapté et de foncier renforce cette difficulté qu'ont les familles à trouver un lieu où s'installer de manière pérenne, sur un Territoire sur lequel elles sont implantées depuis des générations et qu'elles ne souhaitent pas quitter. Les Aires d'Accueil ne correspondent plus à leurs besoins mais elles sont souvent dans l'obligation d'y rester faute de solution.

Objectifs 2017

- Poursuivre les accompagnements engagés en 2016 avec le soutien des Communes concernées
- Accompagner les familles dans leurs projets habitat
- Maintenir les liens avec les Communauté de Communes et les partenaires des différents Territoires couverts par l'intervention de la Conseillère habitat
- Réaliser un diagnostic des besoins sur le Territoire du Montmorillonnais

SUIVI SOCIAL DE PROXIMITE

Nous intervenons également auprès de 5 familles d'Availles-Limouzine et Pressac lors de la permanence de Civray. Nous avons déjà repéré la nécessité d'un suivi social de proximité sur ce territoire. La fréquentation de la permanence confirme notre diagnostic.

L'accompagnement des travailleurs indépendants est de plus en plus important du fait de la complexité des démarches auprès du R.S.I. Certains micro-entrepreneurs, autonomes jusqu'à présents sur les déclarations trimestrielles, ne peuvent pas se saisir des nouveaux outils informatiques.

Dans le cadre des projets « parentalité » développés sur les territoires d'intervention de l'E.V.S.I., nous avons proposé une sortie famille au Futuroscope. Cette sortie répondait aussi aux besoins des familles d'Availles-Limouzine.

4. Perspectives

L'année 2017 est une année de fin d'agrément pour l'Espace de Vie Sociale Itinérant. L'interrogation de préfiguration de Centre Social va de nouveau être une interrogation pour l'Association mais également auprès des collectivités.

Avec ce bilan, nous pouvons déjà émettre quelques éléments d'évaluation de notre agrément :

- Le diagnostic est posé sur les territoires où nous intervenons, des actions sont maintenant mises en œuvre (accompagnement de proximité, atelier parents-enfants, accompagnement vers le terrain familial, aide à la scolarité...) mais la réussite de ce projet réside dans le pilotage de cohérence départemental, élément qui n'est pas atteint actuellement.
- La réforme territoriale met les collectivités locales dans l'attente. Ainsi, malgré des contacts intéressants initiés auprès de Communautés de Communes du Lencloîtrais en mai 2015 pour amorcer un travail partenarial, le projet de fusion des communautés de communes ne permet pas d'initier une telle démarche de projet.
- Dans les perspectives de développement, la D.D.C.S. a rencontré la Communauté de Communes de Neuville de Poitou puisque la commune atteint le seuil des 5.000 habitants et est donc soumise à l'obligation de créer une aire d'accueil. La D.D.C.S a informé la collectivité de son souhait de pouvoir initier un travail avec l'A.D.A.P.G.V. 86, pour étudier la faisabilité du projet d'aire d'accueil. Nous sommes dans l'attente, tout en sachant que cette collectivité fusionnerait avec celle du Vouglaisien et du Mirebalais.

En parallèle, le schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des Gens du Voyage devra être retravaillé dans le cadre de son renouvellement. Un diagnostic et des orientations d'actions vont être déterminés d'ici la fin d'année 2017.

Après 4 années de fonctionnement, commence une complémentarité d'actions entre l'action des CSC et de l'EVSI de l'ADAPGV 86, celle-ci doit être renforcée, notamment sur l'action scolarité des Gens du Voyage, le développement des sorties familles et la médiation.

L'intervention de l'ADAPGV 86 se renforce sur le Vouglaisien, en raison de la mise en service du terrain familial et la nécessité d'accompagner les familles dans l'intégration dans leur nouvel habitat. Mieux si le bilan s'avère positif, les temps de régulation, la gestion des charges est encore fragile.

Mais l'extension de l'intervention sur d'autres territoires est aujourd'hui impossible à réaliser avec les moyens humains dédiés à cette mission. Il nous semble important de pérenniser l'action telle qu'elle est.

La fusion des communautés de communes ne signifie pas le transfert des compétences dans lesquelles répond l'Espace de Vie Social Itinérant, car bien que les équipements publics destinés à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage soient confiés aux intercommunalités, les compétences éducatives et sociales sont aujourd'hui à 90 % à l'échelle des communes. Il s'agit là d'un des motifs de non conventionnement avec la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Par ailleurs, nous restons en veille quant au territoire du Montmorillonnais, notamment dans le cadre de la démarche partenariale du Contrat Local de Santé initiée par le Pays du Montmorillonnais et dans les relations avec la Communauté de Communes du Lencloîtrais.

5. Elaboration du budget 2017

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	1700,00	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Carburant	900,00		
Achats matières et fournitures	400,00	74- Subventions d'exploitation(1)	97414,00
Autres fournitures	400,00	État: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	34250,00
61 - Services extérieurs	5650,00	FIPD	4000,00
Locations (locaux, photocopieur) **	1225,00	ARS	5000,00
Maintenance Générale et entretien	500,00	DDCS 86	19050,00
Assurance	800,00	FONJEP	2200,00
Documentation	125,00	DDCS (AVDL)	4000,00
Activités	3000,00	Région(s):	
62 - Autres services extérieurs	1250,00	Département(s):	4400,00
Frais de formation	600,00	fsl 86	4400,00
Déplacements, missions	200,00	Commune(s) et EPCI	16624,00
Frais postaux	100,00	Vouglaisien	11624,00
Frais téléphone	350,00	Civraisien	2500,00
63 - Impôts et taxes	1530,00	Grand Poitiers (Chauvigny)	2500,00
Impôts et taxes sur rémunération,	1530,00	Organismes sociaux (à détailler):	33070,00
Autres impôts et taxes		CAF	21000,00
64- Charges de personnel *	85714,00	Reaap	700,00
Rémunération des personnels	63691,00	CAF (fonctionnement Habitat)	2300,00
Charges sociales,	22023,00	ASP(emploi aidés)	9070,00
Autres charges de personnel		Autres aides, dons ou subventions affectées	
65- Autres charges de gestion courante		-	
66- Charges financières		75 - Autres produits de gestion courante	0,00
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers	
II. Charges indirectes affectées à l'action		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Charges fixes de fonctionnement		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Frais financiers		Fonds dédiés Fondation de France Accompagnement Logement Vouillé	7500,00
Autres			
Total des charges	95844,00	Total des produits	95844,00
86- Emplois des contributions volontaires en		87 - Contributions volontaires en	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	95844,00	TOTAL	95844,00